

Une autre vie s'invente ici



« Pas de printemps sans Hirondelles »

Bilan de l'opération



Rapport 2025





Pas de printemps sans « Hirondelles »

Parce qu'on ne peut protéger que ce que l'on connaît

Remerciements

Depuis 2016, un grand nombre d'habitants et d'associations se mobilise et répond favorablement à cet inventaire des Hirondelles. Nous adressons un remerciement à toutes les bonnes volontés, vigilantes et attentives qui travaillent dans l'ombre.

Un merci particulier aux membres des associations : Association Bien vivre à Saint-Martin, CPIE Meuse, CSFL Valleroy, Eco-Musée d'Hannonville-sous-les-Côtes, Flore54, L'Arbre aux chouettes, LPO 54, Maison du Clément, Maison du Pays des Etangs, Sonneurs de la Côte, Torcol, Vallée Buissonnière

Merci aux élèves et enseignant.e.s des classes des écoles participantes à l'opération « Connais ton Parc » :

6ÈME COLLÈGE PAUL VERLAINE DE FAULQUEMONT, CE1-CE2-CM1-CM2 ÉCOLE DE LOUDREFING, CE1-CE2 ÉCOLE LUCIEN CROISSET D'ÉCROUVES, CE1 ÉCOLE PAUL BERT DE PAGNY-SUR-MOSELLE, CE1 GROUPE SCOLAIRE DE MONTAUVILLE, CE2-CM1-CM2 ÉCOLE D'ARNVILLE, CE2-CM1-CM2 ÉCOLE LES HAUTS CHÊNES DE FRIBOURG, CE2-CM1-CM2 ÉCOLE ROBERT DOISNEAU DE HAMPONT, CE2-CM1 ÉCOLE CAROLINE AIGLE DE VERDUN, CE2 ÉCOLE MAURICE HUMBERT DE TOUL, CM1-CM2 ÉCOLE ALBERT LEBRUN DE MARS-LA-TOUR, CM1-CM2 ÉCOLE DE LUCEY, CP-CE1-CE2-CM1 ÉCOLE DE FLIREY, CP-CE1-CE2 ÉCOLE DE PUXIEUX, CP-CE1 ÉCOLE DE CHAMBLEY, CP-CE1 ÉCOLE DE GELUCOURT, CP-CE1 ÉCOLE HUBERT DARDAIN DE JEZAINVILLE, CP-CE1 ÉCOLE LUCIEN CROISSET D'ÉCROUVES, CP-CE1 VIGNEULLES, CP BÉNÉDICT ÉCOLE MAURICE HUMBERT DE TOUL, CP VANDELANNOITTE ÉCOLE MAURICE HUMBERT DE TOUL, CYCLE 2 ÉCOLE PRIMAIRE DE VIGNOT, ÉCOLE MAIDIÈRES CM1CM2, GS-CP ÉCOLE DE CHAMBLEY, GS-CP ÉCOLE GUSTAVE CHARPENTIER DE DIEUZE, LES ÉLÈVES ÉCOLE DE MARS-LA-TOUR, MASSON EPU VERNÉVILLE, MATERNELLE ÉCOLE ARC-EN-CIEL DE NOVÉANT-SUR-MOSELLE, MATERNELLE ÉCOLE LES TILLEULS DE VAUX, MS-GS ÉCOLE DE TREMBLECOURT, MS-GS ÉCOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE DE DIEULOUARD, PS-MS-GS-CE1 ÉCOLE LES HAUTS CHÊNES DE LANGUIMBERG, PS-MS ÉCOLE DE MÉNIL LA TOUR, PS-MS GROUPE SCOLAIRE CHARLES GAZIN DE NORROY-LES-PONT-À-MOUSSON, ULIS-CE1 ÉCOLE MOSELLY DE TOUL, ULIS ÉCOLE JULES VERNE DE DIEULOUARD

Merci aux 119 contributeurs qui spontanément ont partagés leurs observations à travers l'application :

ALEXIS WODEY, AMANDA GEORGE, AMANDINE TORNG, ANAÏS COLLETTE, ANGÈLE DUBOIS, ANNE-MARIE ROCQUIN, ANTHONY PARENT, ARMAND BIRRINGER, ARNAUD BRASSELE, AURÉLIE AIGLE, AURÉLIVÉRONIQUE TOUZETDINE DESJARDINS-KAISER, BLANDINE LEPRINCE, BRUNO SALVADOR, CATHERINE GIGOUX, CATHERINE NOËL, CHANTAL STIRNEMANN, CHARMAINE MARTIN, CHRISTIAN BOUTTÉ, CHRISTOPHER SIBILIA, CLAIRE DERDAINE, CLAUDE GUILLAUME, CLAUDINE MICHEL, DAMIEN LAVALLÉE, DENIS BOULOT, DENIS JACQUEMOT, DENIS PARISOT, DOMINIQUE SCHWEITZER, DOMINIQUE GRESNIK, DOMITILLE CAZEAUX, DOROTHÉE LEFEUVRE, EDITH RAMBOUR, ÉLISABETH MONTANINI, ELSA CASCELLA, EMILE FISCHER, ÉMILIE REOT, ERWIN THIRION, FAMILLE POLMOGRO, FRANCIS BAGARD, FRANCK BONILAVRI, FRANÇOISE PRECIGOUT-MARTINI, FRÉDÉRIC BERNARD, GABRIELLE VELOT, GAUTIER BRIER, GÉRARD LIÉGEOIS, GUY ET CLAUDETTE LECLERE, GUY SANZEY, HÉLÈNE BOTELLA PELLARIN, HÉLÈNE DANGIEN, ISABELLE GIRARD, JEAN-BAPTISTE MARCHAL, JEAN-FRANÇOIS RINGEISEN, JEAN-LUC DANY, JEAN-MARC GAULARD, JEAN-MARC SCATTOLIN, JEAN-MARIE FISCHER, JEAN-MICHEL BEAUREGARD, JEAN-PAUL BOLOT, JEAN MUNIER, JÉRÔME STÉPHAN, JOSIANE PREVOT, JULIE JARDIN, JULIEN SORET, JULINE KAUFMANN, KARINE PATRIS, KARINE VERKLER, LAURA DUBOIS, LAURE LEBRAUD, LAURENCE TOUSSAINT, LAURENCE TOUSSAINT ROCHEL, LISA SEGER, LOUISE DUFOUR, LUCAS CARCELES, LUCILLE ROBILLOT, MARC SAINT-PÉ, MARIANNE PIERSON, MARIE-ALICE MINKER, MARIE-CHRISTINE ROTHLSBERGER, MARIE-HÉLÈNE CLAUDEL, MARIE BONHERT, MARILYSE BOURCIER, MARTINE PELTRE, MAUD BEDNARECK, MEDHY MSIRDI, MICHEL GUEUDAR DELAHAIE, MICHEL HIRTZ, MICHÈLE KRAEMER, MORGANE THIERIOT, MYRIAM POUILLARD, NADINE ET DOMINIQUE RENNESSON, NELLY BARTHOLUS, NICOLAS POULOUIN, NICOLE BLAISE, NINA MORVAN, NOLANN BURY, NOLWENN BERNIER, PASCAL KLEIN, PIERRE BUZZI, RACHEL WELSCH, RAYMONDE VIRION, RENÉE DAUPHIN, ROLAND COUTERET, RONAN JONCOUR, SACHA PITETTI, SAMUEL NOURRY, SEVERINE HUAUX, STÉPHANE ROBERT, STÉPHANIE GILLE, THÉO SOLFATO, THÉRÈSE PINSART, THOMAS MIJEON, THOMAS PERRIN, TIPHAINE CLÉMENT, VALÉRIE PAYEUR, VALÉRIE TOUVENOT, VÉRONIQUE TOUZET, ZÉLIE SLEETH

Une pensée particulière à **Jean-Marie Fischer de Fénétrange**, une personne passionnée et généreuse à partager le patrimoine culturel et naturel.

Sommaire :

Introduction	3
Un contexte et des actions sur le territoire	4
Carte 1 : Analyse de la corrélation entre animation et inventaire	6
Les communes inventoriées	7
Tableau 1 : Nombre de communes inventoriées par année	7
Graphique 1 : Nombre de communes inventoriées par année	7
Une unité urbaine plus adaptée : le village	7
Carte 2 : Localisation des villages inventoriés	8
La typologie de prospection	9
Graphique 2 : Evolution de la typologie de prospection	9
Carte 3 : Répartition des villages inventoriés en fonction de la typologie de prospection en 2025	10
Tableau 2 : Niveau de prospection des communes, et/ou villages par année	11
Les observations par espèce	22
Carte 4 : Répartition des nids observés par espèce et par commune	23
Tableau 3 : Liste des villages où les « Hirondelles » ont été inventoriées en 2025	24
L'analyse pour chacune des espèces	25
L'Hirondelle de fenêtre	26
Carte 5 : Répartition par village du nombre de nids occupés par l'Hirondelle de fenêtre	27
Tableau 4 : Synthèse des relevés de l'Hirondelle de fenêtre pour les villages inventoriés dans leur intégralité	28
Les Graphiques 3 : Evolution du nombre de nids occupés par l'Hirondelle de fenêtre pour les villages inventoriés dans leur intégralité	29
L'Hirondelle rustique	31
Carte 6 : Répartition du nombre de nids occupés par l'Hirondelle rustique	32
Tableau 5 : Synthèse des relevés de l'Hirondelle rustique pour les villages inventoriés dans leur intégralité	33
Les Graphiques 4 : Evolution du nombre de nids occupés par l'Hirondelle rustique pour les communes inventoriées dans leur intégralité	34
Le Martinet noir	35
Carte 7 : Répartition du nombre de nids occupés par le Martinet noir	36
Tableau 6 : Synthèse des relevés du Martinet noir pour les communes inventoriées dans leur intégralité	37
Le Graphique 5 : Evolution du nombre de nids occupés par le Martinet noir pour les communes inventoriées dans leur intégralité	37
Les actions et la réglementation	38
Une Conclusion	45

Introduction

« **Protéger, suivre et sensibiliser au patrimoine naturel** », un objectif inscrit dans la charte du Parc. Et parce que les inquiétudes sont toujours prégnantes, il doit se poursuivre en continu afin de toucher le plus grand nombre pour une prise de conscience de l'état de la biodiversité.

Les trois espèces du suivi sont des espèces protégées au niveau national.

Le suivi « Pas de printemps sans Hirondelles », par la connaissance qu'il apporte, permet de protéger l'existant, de sensibiliser les habitant.e.s et les élu.e.s pour agir ensemble.

Ce suivi est le reflet des inventaires sur le territoire du Parc naturel régional de Lorraine menés par les habitants, les associations et le syndicat mixte.

La réalisation de l'inventaire dans chaque village assure une présence afin de montrer l'intérêt et les préoccupations que l'on porte aux Hirondelles. Au-delà du décompte, lors des rencontres, il s'agit d'évoquer la problématique de ces espèces, et ainsi d'expliquer les liens nécessaires qu'elles ont à l'ensemble de la biodiversité.

L'interface de localisation des nids d'Hirondelles et de Martinet est un outil d'aide et de support à la connaissance, il ne règlera pas leurs problèmes. Malgré tout, nous espérons que partager la connaissance facilitera les actions. Parce qu'on ne peut protéger que ce que l'on connaît.

La présentation des observations et leurs analyses, dans ce rapport, se basent sur les données disponibles dans l'application Hirondelles. Les bilans, rapports et les synthèses sont présentés en prenant en compte l'ensemble des années d'inventaires pour ce programme (voire au-delà).

Vous trouverez dans les pages ci-dessous le bilan de l'opération 2025. Il s'agit dans un premier temps de résumer l'ensemble des interventions réalisées par le Parc naturel régional de Lorraine, puis de synthétiser les différentes prospections réalisées sur tout le territoire par les contributeurs.

Il nous semble important de pouvoir rapporter ces contributions à l'échelle de la commune, voire du village. Dans la suite logique, la vision des contributions par espèce est proposée à travers des cartes, des tableaux et des graphiques. A notre échelle, ces supports pourront nous permettre de constater quelques dynamiques de population.

Enfin, la procédure de demande de dérogation de la séquence ERC est explicitée afin d'identifier l'évolution de cette procédure et de comprendre la nécessité de devancer les travaux sur le bâti par la procédure de demande de dérogation.

Un contexte et des actions sur le territoire

Un suivi participatif ne présente d'intérêt que dans la pérennité de son action. L'engagement du Parc naturel régional de Lorraine dans le programme « Pas de printemps sans Hirondelles » sur la durée de la charte du Parc 2015-2030 permet de fidéliser les contributeurs. C'est pourquoi les formes d'interventions habituelles ont été proposées :

En **2025, 5 communes** ont sollicité le Parc pour une présentation de l'opération. A **Haudiomont**, à **Morville-lès-Vic**, à **Sponville**, à **Toul** et à **Villers-en-Haye**, ces présentations ont conduit à des prospections des communes ou des rues aux alentours du lieu de présentation. Ainsi, ce sont 78 personnes qui ont été touchées par une sensibilisation. Un inventaire a permis également de mettre en place un accompagnement pour une demande de dérogation.

Dans le cadre de « Connais ton Parc », l'année 2025 a vu **14 classes de 10 écoles** à **Boucq, Chambley-Bussières, Flirey, Jarny, Jezainville, Languimberg, Toul, Vandelainville, et de Vernéville** s'impliquer dans les animations scolaires « Pas de printemps sans Hirondelles ». Les **308 élèves** ont été encadrés par une animatrice (**Myriam POUILLARD** ou **Nina MORVAN**) et ont ainsi participé à 2 demi-journées de sensibilisation et d'inventaires.

Entre 2024 et 2025, une nouvelle forme de sensibilisation a été mise en place. Il s'agissait là également d'aborder la biodiversité à travers des espèces accessibles. Ce sont **10 communes** sur **18¹** qui ont été retenus dans l'appel à candidatures « **Soutien aux Hirondelles** ». **Assenoncourt, Bayonville-sur-Mad, Belles-Forêts, Dieulouard, Fribourg, Guermange, Hagéville, Hannonville-sous-les-Côtes, Ronvaux et Troyon** ont été sélectionnées afin de réaliser la construction de nids avec les habitants et leur installation sur des bâtiments publics. Elles ont été accompagnées par 5 associations (Le CPIE Meuse, L'EcoMusée d'Hannonville, La Maison du Clément – Association du Patrimoine de Belles-Forêts, La Vallée Buissonnière, Torcol).

Les **10 projets** ont **abouti en 2025** et ont permis d'installer **sur 19 adresses postales plus d'une centaine de nids** essentiellement pour l'Hirondelle de fenêtre et quelques-uns pour l'Hirondelle rustique. Aucun nid de Martinet noir n'était prévu dans les projets.

Les étapes communes réalisées par les associations ont été :

- Une sensibilisation illustrée ou animée lors des ateliers, par des présentations ou des jeux.
- La construction des nids, pour comprendre les difficultés rencontrées par ces espèces et la nécessité de maintenir en état les nids existants.
- L'installation des nids et les solutions pour se protéger des fientes avec les planches de protection.
- La mise en œuvre de bacs-à-boue afin de s'apercevoir que nos villages ne présentent plus de matériaux accessibles et que les zones humides se raréfient.
- L'identification des dispositifs par des panneaux valorisant l'action menée. Ces panneaux ont été placés à proximité des nids installés.

¹ Les communes candidates non sélectionnées : Bernécourt, Essey-et-Maizerais, Mandres-aux-quatre-Tours, Prény, Sanzey, Sponville, Toul et Waville

L'aboutissement de toute cette activité est la construction et l'installation de plus d'une dizaine de nids par commune. L'objectif prioritaire est bien la sensibilisation, de montrer par l'exemple l'accueil possible de la biodiversité près de chez soi. Il ne s'agissait pas de remplacer la construction des Hirondelles ni de mettre en place des mesures de compensation.

La réussite des dispositifs, à savoir la reproduction des Hirondelles dans les nids construits par les habitants est très attendue et poursuit la sensibilisation.

Au cours de cette saison de reproduction, quelques nids ont été notamment occupés à **Assenoncourt**, à **Belles-Forêts**, et à **Fribourg**. Pour cette dernière commune, la satisfaction est d'autant plus importante que les années passées, il n'y avait plus aucune reproduction d'Hirondelle de fenêtre. En 2025, 4 nids sur les 12 installés sur la Mairie ont été occupés.

Toutefois, tous les dispositifs n'ont pas eu ce succès. Il s'agira de suivre, sur plusieurs années, les installations afin d'évaluer leur réussite.

En comptabilisant les ateliers et les conférences proposés, la participation s'élève à **plus 200 personnes**. Toutefois, plusieurs animations étaient proposées dans la même commune ; certains participants ont été présents dans les différents ateliers. Toujours est-il que cette opération a permis de sensibiliser **220 personnes (130 adultes et 90 enfants)** à la problématique de la biodiversité à travers notamment des espèces accessibles, les Hirondelles.

Pas de printemps sans « Hirondelles »



Corrélation entre animations et inventaires entre 2015 et 2025

Animations

Communes concernées par au moins une animation

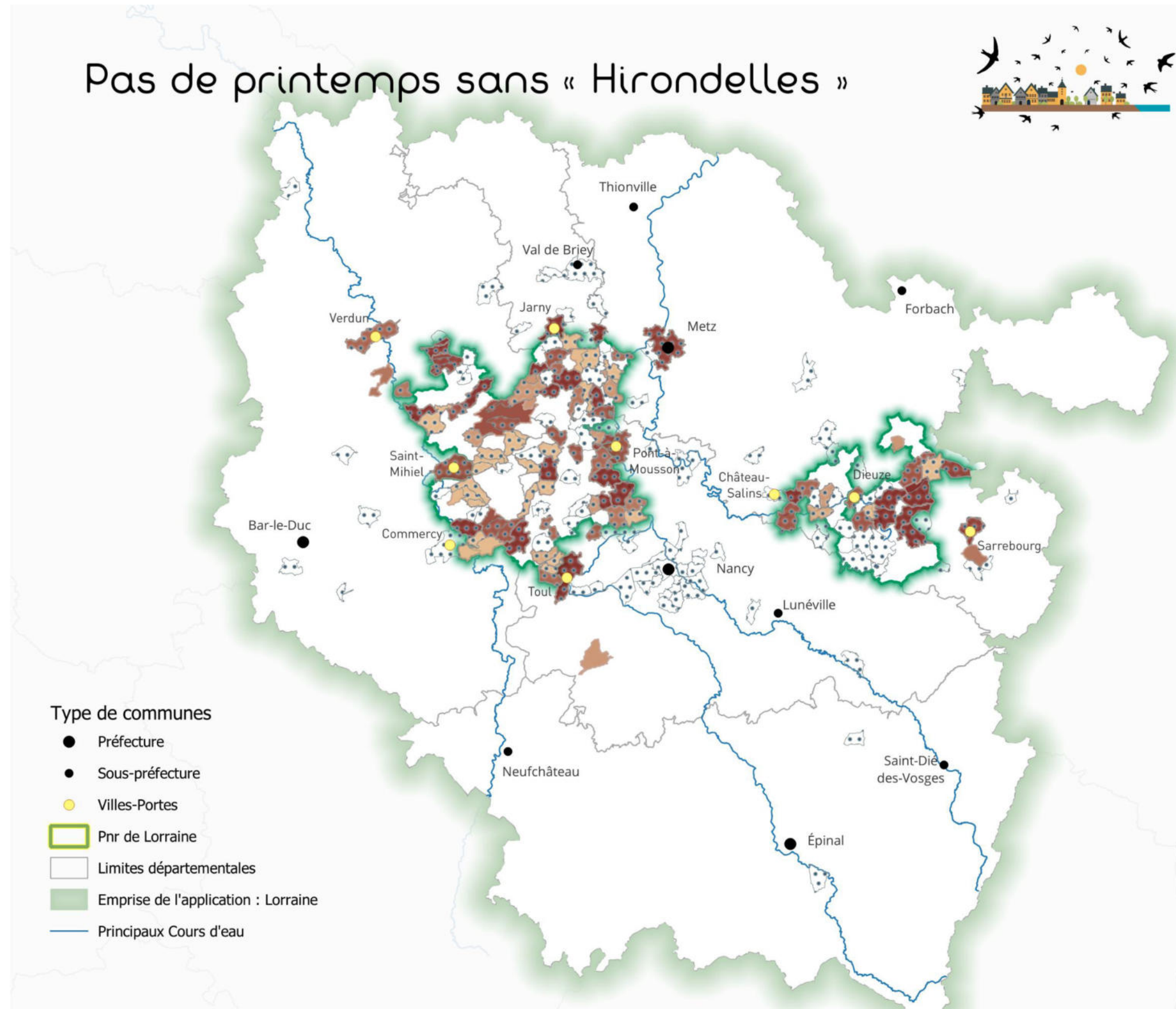


Inventaires

 Villages disposant d'au moins un inventaire

Type de communes

- Préfecture
- Sous-préfecture
- Villes-Portes
-  Pnr de Lorraine
-  Limites départementales
-  Emprise de l'application : Lorraine
-  Principaux Cours d'eau



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

Sources:

PnrL - BD Carthage® - ©BD Topo®2019

Réalisation :
Parc naturel régional de Lorraine - Mai 2026



Écomusée
Hannonville-sous-les-Côtes



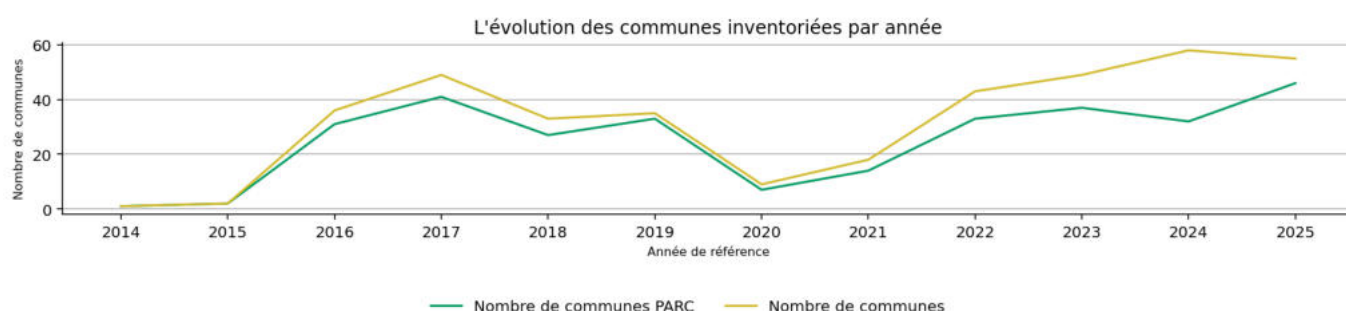
Les communes inventoriées

Le tableau ci-dessous présente le dénombrement des communes ayant fait un acte d'inventaire transmis à travers l'application dédiée au programme « Hirondelles ». Il montre le rayonnement de l'opération « Pas de printemps sans Hirondelles » au-delà des communes Parc.

Le pourcentage des communes inventoriées en 2025 représente près de **32 %** des **173** communes déjà prospectées d'au moins une observation sur les 4 départements lorrains. Au regard des **106** communes PARC déjà prospectées d'au moins une observation, la proportion en 2025 est de plus de **41 %**.

Compte	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Communes Parc	1	2	31	41	27	33	7	14	33	37	32	46
Nombre de communes	1	2	36	49	33	35	9	18	43	49	58	55

Tableau 1 : Nombre de communes inventoriées par année



Graphique 1 : Nombre de communes inventoriées par année

Une unité urbaine plus adaptée : le village

Bien que l'action « Pas de printemps sans Hirondelles » s'évalue à l'échelle de la commune, l'évolution de la population d'Hirondelles doit s'évaluer à l'échelle d'une unité urbaine plus réduite, le village. En effet, les fusions de communes ont pu regrouper plusieurs villages et ainsi créer de vastes étendues. Le dénombrement des nids, principalement de l'Hirondelle de fenêtre, par son comportement grégaire, demande d'évaluer leur population à une unité urbaine plus adaptée.

La suite de l'analyse s'attachera donc à évaluer la connaissance à l'échelle des villages. En 2025, ce sont donc **58 villages** sur les **61 villages** des **55 communes** qui recueillent au moins une observation.

Quelques éléments explicatifs des termes de la légende de la cartographie ci-dessous :

- « Nouvelle participation » concerne les villages où des nids ont été dénombrés **uniquement en 2025**.
- « Participation fréquente » se rapporte aux villages où au moins deux inventaires ont été pratiqués **en 2025 et/ou en 2024 et/ou en 2023 et/ou en 2022 et/ou en 2021 et/ou 2020 et/ou 2019 et/ou 2018 et/ou en 2017 et/ou en 2016 et/ou en 2015 et/ou en 2014**.
- « Ancienne participation » répond aux villages déjà inventoriés mais non prospectés **en 2025**

Ce sont alors, en 2025, **10 villages** en « Nouvelle participation » et **48 villages** en « Participation fréquente ».

Pour répondre à la question précédente, l'appropriation de la pratique d'inventaires n'est alors, effectivement, pas encore réalisée. Beaucoup de villages (127) de 119 communes n'ont pas été prospectés en 2025.

Pas de printemps sans « Hirondelles »

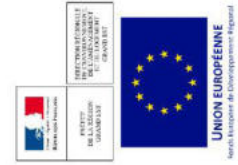


Répartition des villages inventoriés en 2025

- Villages participants**
- Nouvelle participation
 - Participation fréquente
 - Ancienne participation

- Type de communes**
- Préfecture
 - Sous-Préfecture
 - Villes-Portes
 - Pnr de Lorraine
 - Limites départementales
 - Emprise de l'application : Lorraine
 - Principaux Cours d'eau

Carte 2 : Localisation des villages inventoriés



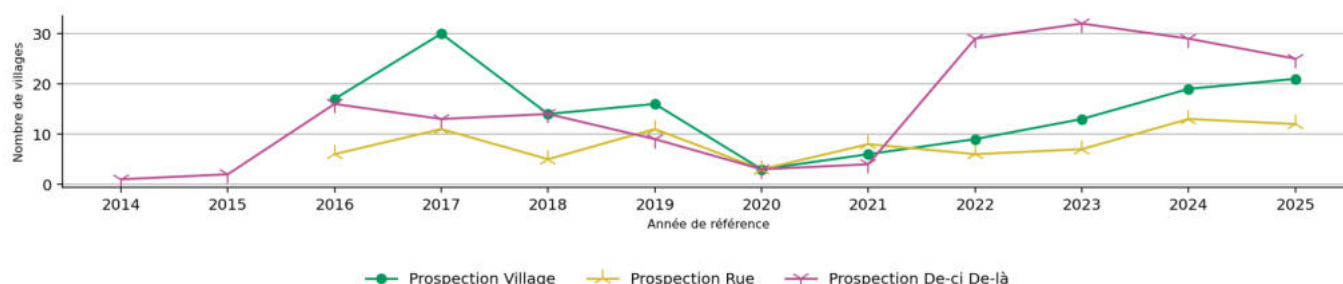
Source :
Pnrl - BD Carthage®
- ©BD Topo® 2019

Réalisation :
Parc naturel régional de Lorraine - Mai 2026



La typologie de prospection

La prospection d'un inventaire exprime le caractère de la recherche plus ou moins exhaustive des observations des nids. Il est bien sûr toujours possible de ne pas repérer un ou plusieurs nids. En revanche, l'action de rechercher la totalité des nids indique que l'effort de prospection se rapproche du nombre « vrai ».



Graphique 2 : Evolution de la typologie de prospection

Pour ce suivi, le niveau de prospection le plus élevé est « Le Village ». C'est-à-dire que l'observateur aura recherché sur la totalité de l'unité urbaine tous les nids d'une espèce donnée. La prospection « De-ci, de-là » ne comprend que les observations très localisées. Une prospection intermédiaire est « La rue » lorsque notre disponibilité ne correspond pas à la taille de l'agglomération. Ce cas de figure se rencontre en effet pour les gros bourgs où l'on a repéré certaines rues où les Hirondelles ont tendance à se regrouper.

Il est important d'appliquer la prospection aux observations de l'espèce en question. Cela peut toutefois être les 3 espèces concernées par le haut niveau de prospection. Cependant, nous avons constaté que souvent la prospection « Le Village » était appliquée aux 3 espèces alors qu'effectivement cela n'en concernait essentiellement qu'une.

En 2025, au regard de ces définitions, **29 villages** ont été prospectés « **De-ci de-là** », **6 villages** à « **La rue** », et **9 villages** prospectés à l'échelle « **Le village** ».

Quelques éléments explicatifs des termes de la légende² de la carte :

- « Le village » : exploration de l'ensemble d'un village.
- « La rue » : inventaire de l'intégralité d'une même rue
- « De-ci de-là » : observations ponctuelles des nids, souvent la maison de l'habitant ou de ses voisins

Des illustrations ci-dessous symbolisent la prospection, elles se retrouvent dans les différentes listes et s'inspirent dans la légende de la carte.

De-ci-de-là 	La rue 	Le village
-----------------	------------	----------------

Illustration : Grille de lecture des pictogrammes de prospection

² Une notion était apportée dans les rapports précédents, le quartier. Elle est aujourd'hui retirée de l'analyse. En effet, la délimitation géographique des quartiers est difficile à préciser sur tout notre territoire. Leur analyse est alors reportée à la rue.

Pas de printemps sans « Hirondelles »



Répartition des villages inventoriés en fonction de la typologie de prospéction en 2025

- Typologie de prospection
- Le village
 - La rue
 - De-ci, de-là
- Participation
- Commune inventoriée

- Type de communes
- Préfecture
 - Sous-préfecture
 - Villes-Portes
- Pnr de Lorraine
- Limites départementales
 - Emprise de l'application : Lorraine
 - Principaux Cours d'eau

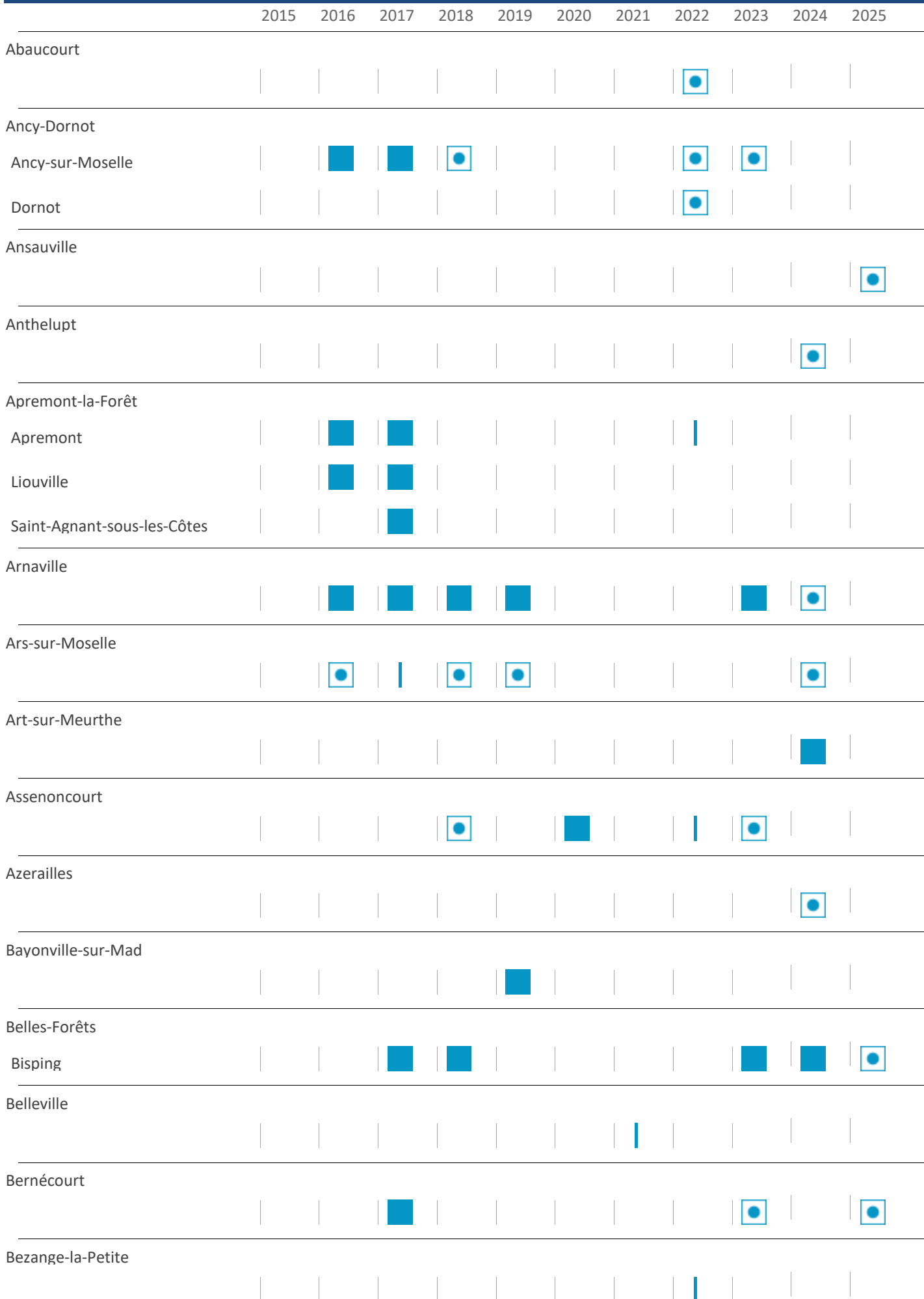


Source: PnL - BD Carthage® - ©BD Topo©2019
Réalisation : Parc naturel régional de Lorraine - Mai 2026

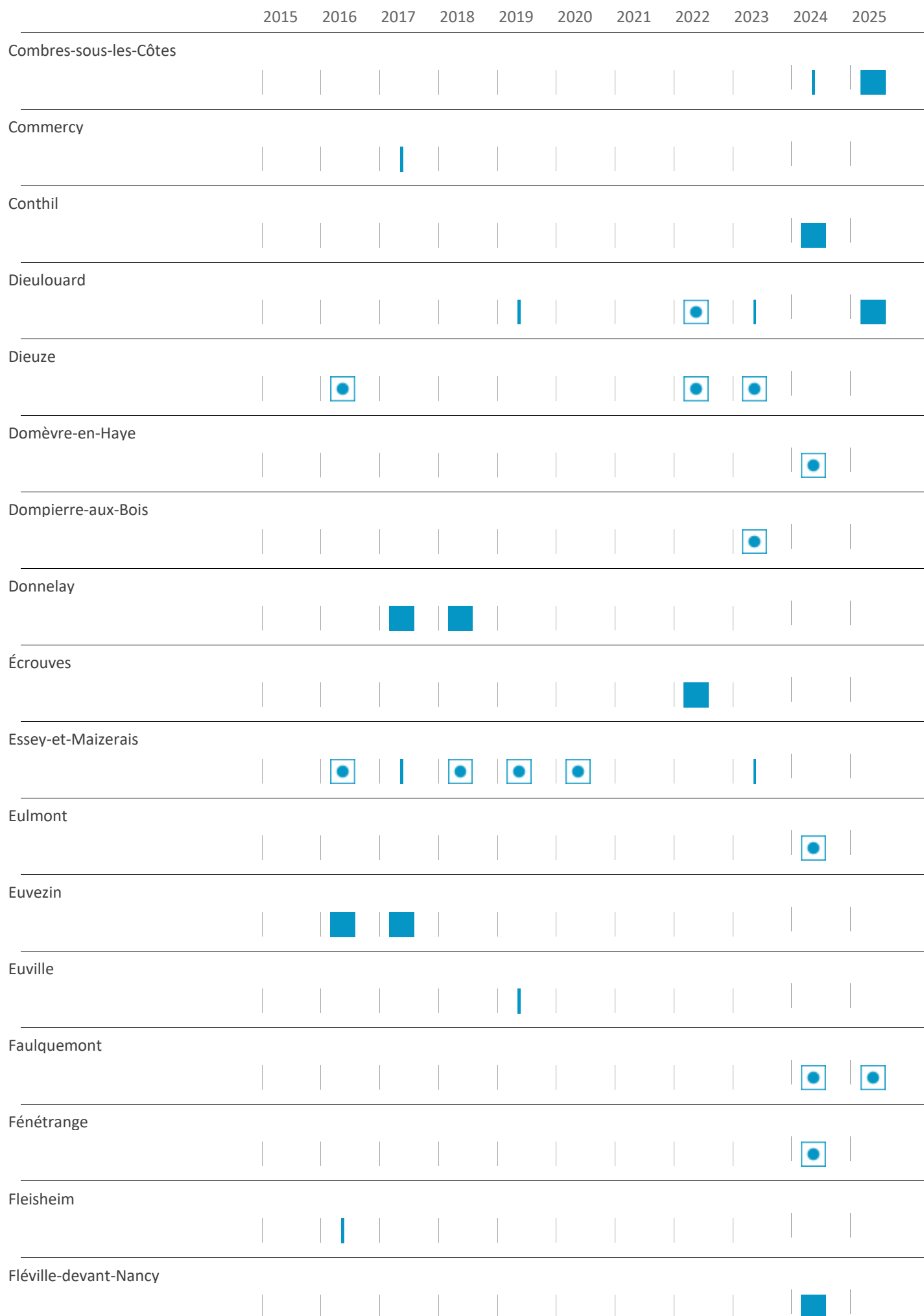


Carte 3 : Répartition des villages inventoriés en fonction de la typologie de prospection en 2025

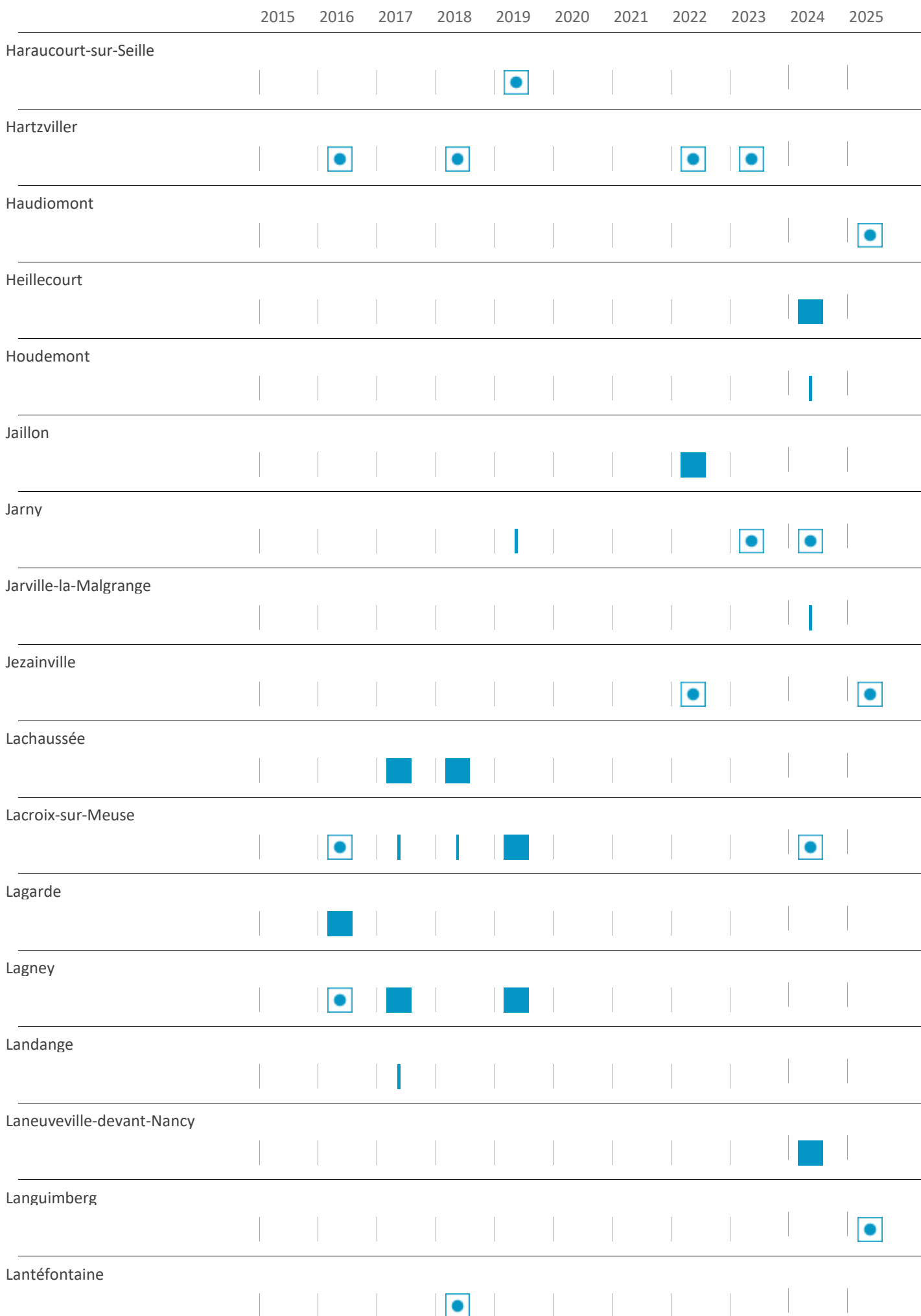
Niveau de prospection des communes, et/ou villages par année





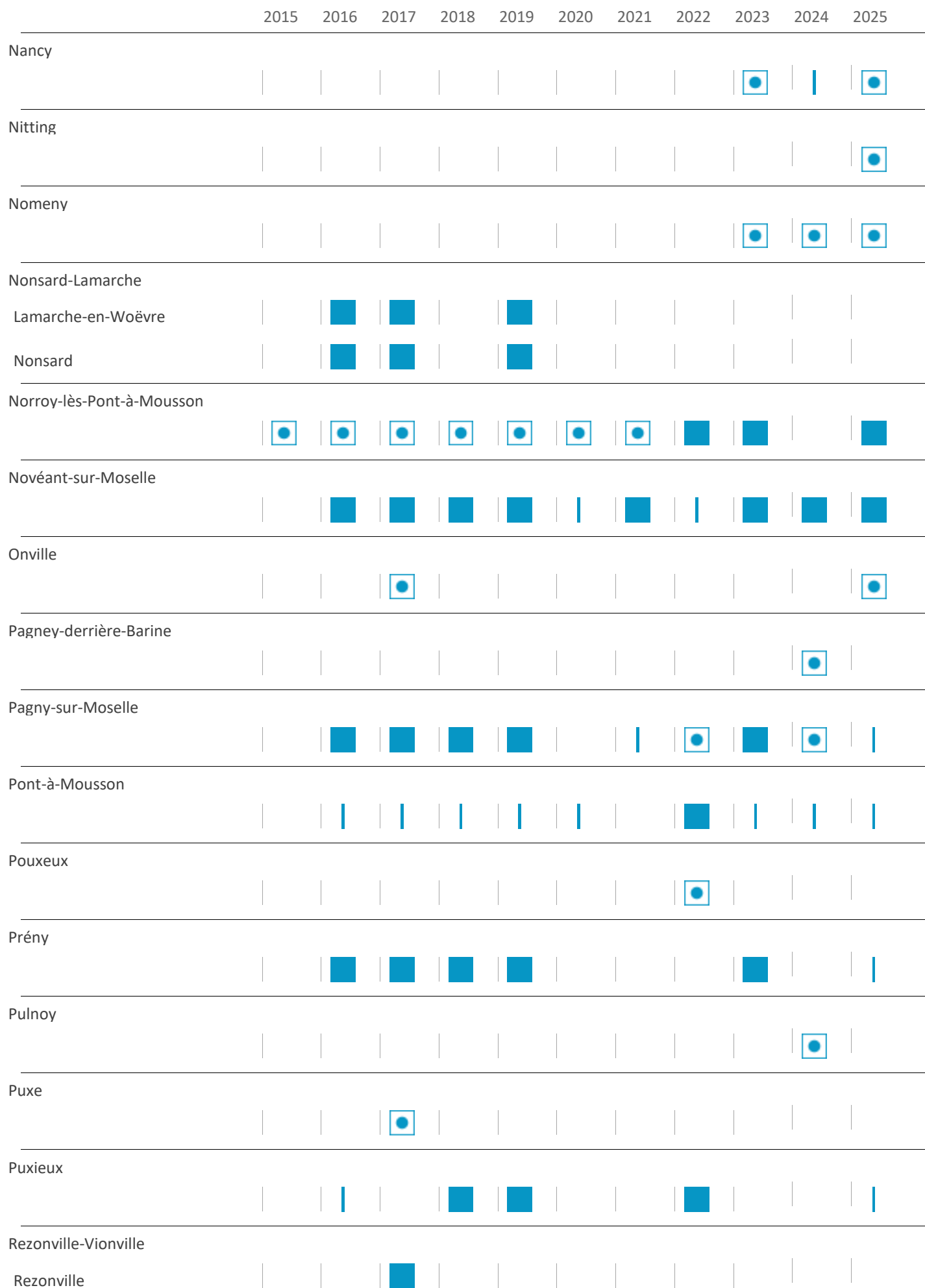


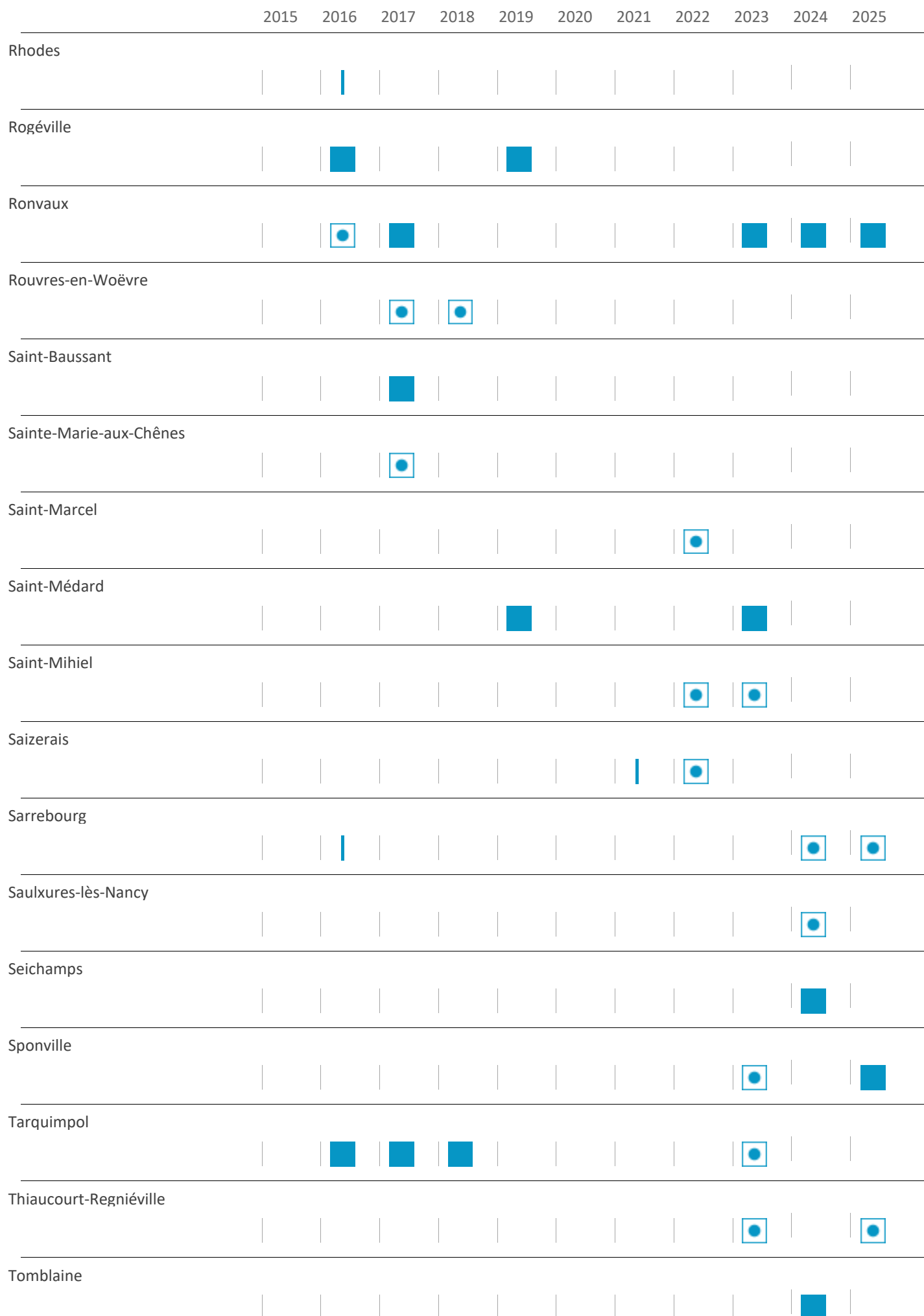




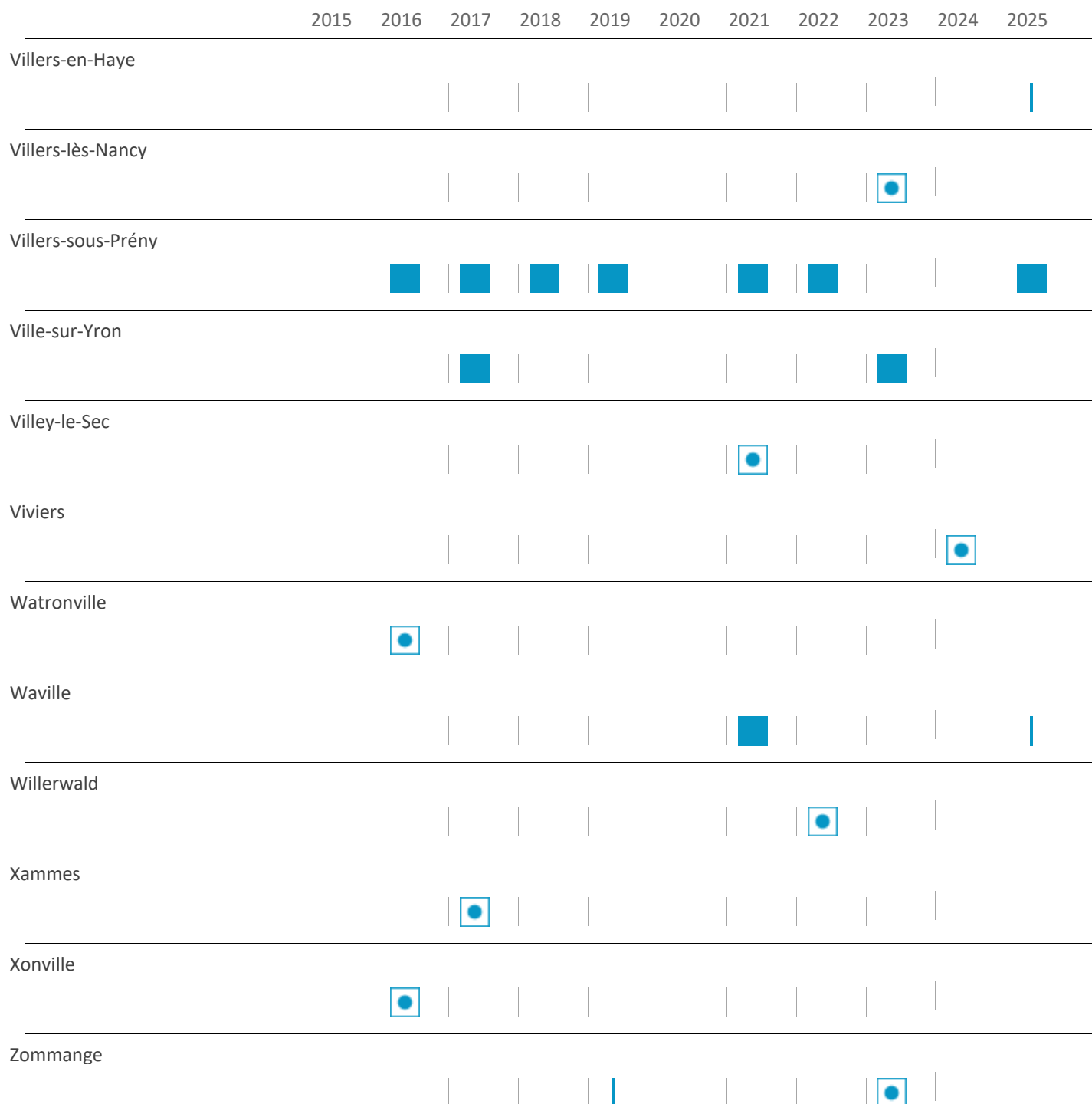












Les observations par espèce

La récolte d'observations renseigne les habitants, les élus, la connaissance scientifique à plusieurs niveaux. On peut citer le fait de :

- Disposer d'une vision du territoire,
- Disposer d'éléments pour protéger,
- Disposer d'une connaissance fine pour appréhender l'évolution spécifique des espèces.

Dans le protocole proposé par « Pas de printemps sans Hirondelles », il s'agit à ce que toute observation soit une donnée d'intérêt. Ainsi selon la pression d'observation, les contributions permettent d'appréhender l'un voire les 3 niveaux de renseignement.

Comme il a été évoqué, le niveau de prospection permet de savoir dans quelle mesure un inventaire a été réalisé. Dans tous les cas, la connaissance permet la protection. Cela passe par la sensibilisation mais également par un accompagnement des habitants voire des élus.

Il en va de même pour les informations récoltées, et notamment les types de nids.

Le nombre de nids en bon état permet une démarche de sensibilisation et de protection de l'existant. Quant au nombre de nids détruits, il offre un aperçu de l'état des sites de reproduction.

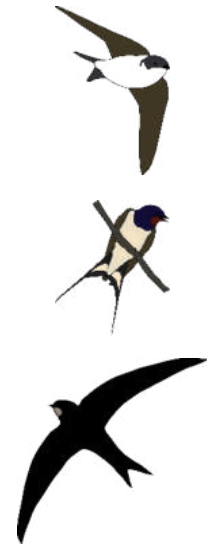
L'origine d'un nid détruit peut être de nature différente. Un nid est naturellement abimé par le temps. Il finit par tomber parce que non occupé par les hirondelles qui chaque année, les consolident. La destruction du nid peut venir d'autres oiseaux, comme le moineau domestique qui, s'y installant, force les parois du nid, et également par les habitants qui n'acceptent pas les nids sur leur façade et qui ne connaissent pas la réglementation.

Ces informations seront évoquées dans les documents de synthèse par commune.

La quantité de nids observés par espèce et de type « nids occupés » est utilisée pour représenter cartographiquement la densité d'observations pour les prospections partielles. Les prospections sur toute une unité urbaine et sur au moins 2 années, permettent la représentation de la tendance de l'évolution de la population des « Hirondelles » en tableau, en graphique et en carte.

Les nids non-occupés seront alors la différence entre le nombre de nids en bon état et le nombre de nids occupés. Ils ne sont pas traités dans les bilans.

Malgré le grand nombre de villages prospectés, cette année encore, les inventaires sont trop partiels pour en déduire l'évolution de la population d'« Hirondelles » sur le territoire Parc. Toutefois, à l'échelle d'un village, une tendance peut certaine fois être apportée.



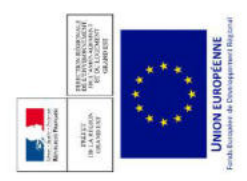
Pas de printemps sans « Hirondelles »



Nids des espèces contactées par commune en 2025

- Nids des espèces concernées
- Hirondelle de fenêtre
 - Hirondelle rustique
 - Martinet noir

- Type de communes
- Préfecture
 - Sous-préfecture
 - Villes-Portes
 - Pnr de Lorraine
 - Limites départementales
 - Emprise de l'application : Lorraine
 - Principaux Cours d'eau



Source :
Pnrt - BD Carthage® - ©BD Topo©2019
Réalisation :
Parc naturel régional de Lorraine - Mai 2026



Carte 4 : Répartition des nids observés par espèce et par commune

Commune	Village	Pnr	Est-Ouest	Hirondelle de fenêtre	Hirondelle rustique	Martinet noir
Ansauville	Ansauville	PnrL	Zone Ouest		OUI	
Belles-Forêts	Bisping	PnrL	Zone Est	OUI	OUI	
Bernécourt	Bernécourt	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Bonzée-en-Woëvre	Mesnil-sous-les-Côtes	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
	Mont-Villers	PnrL	Zone Ouest	OUI		
	Villers-sous-Bonchamp	PnrL	Zone Ouest	OUI		
	Bonzée	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Boucq	Boucq	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Bruley	Bruley	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Chambley-Bussières	Chambley-Bussières	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Château-Salins	Château-Salins	PnrL - Ville-Porte	Zone Est	OUI	OUI	
Chaudeney-sur-Moselle	Chaudeney-sur-Moselle			OUI		
Chaumont-sur-Aire	Chaumont-sur-Aire				OUI	
Combres-sous-les-Côtes	Combres-sous-les-Côtes	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Dieulouard	Dieulouard	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	OUI
Faulquemont	Faulquemont			OUI		
Flirey	Flirey	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Fréméréville-sous-les-Côtes	Fréméréville-sous-les-Côtes	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Fresnes-en-Woëvre	Fresnes-en-Woëvre	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Fribourg	Fribourg	PnrL	Zone Est	OUI		
Hagéville	Hagéville	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	OUI
Hannonville-sous-les-Côtes	Hannonville-sous-les-Côtes	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	OUI
Haudiomont	Haudiomont	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Jezainville	Jezainville	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Languimberg	Languimberg	PnrL	Zone Est	OUI	OUI	
Lironville	Lironville	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Lucy	Lucy	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Maizières-lès-Vic	Maizières-lès-Vic	PnrL	Zone Est	OUI	OUI	
Manoncourt-en-Woëvre	Manoncourt-en-Woëvre	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Marbach	Marbach	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Mars-la-Tour	Mars-la-Tour	PnrL	Zone Ouest			OUI
Marsal	Marsal	PnrL	Zone Est	OUI	OUI	
Metz	Metz					OUI
Morville-lès-Vic	Morville-lès-Vic	PnrL	Zone Est	OUI	OUI	
Nancy	Nancy					OUI
Nitting	Nitting			OUI	OUI	
Nomeny	Nomeny			OUI		
Norroy-lès-Pont-à-Mousson	Norroy-lès-Pont-à-Mousson	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Novéant-sur-Moselle	Novéant-sur-Moselle	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	OUI
Onville	Onville	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Pagny-sur-Moselle	Pagny-sur-Moselle	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Pont-à-Mousson	Pont-à-Mousson	PnrL - Ville-Porte	Zone Ouest	OUI		
Prény	Prény	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Puxieux	Puxieux	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Ronvaux	Ronvaux	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	OUI
Sarrebouurg	Sarrebouurg	PnrL - Ville-Porte	Zone Est	OUI		
Sponville	Sponville	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Thiaucourt-Regniéville	Thiaucourt-Regniéville	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	OUI
Toul	Toul	PnrL - Ville-Porte	Zone Ouest	OUI		
Tremblecourt	Tremblecourt	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Trésauvaux	Trésauvaux	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	OUI
Vandières	Vandières			OUI	OUI	
Vernéville	Vernéville			OUI		
Vignot	Vignot	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	OUI
Vilcey-sur-Trey	Vilcey-sur-Trey	PnrL	Zone Ouest		OUI	

Commune	Village	Pnr	Est-Ouest	Hirondelle de fenêtre	Hirondelle rustique	Martinets noir
Villers-en-Haye	Villers-en-Haye	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Villers-sous-Prény	Villers-sous-Prény	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Waville	Waville	PnrL	Zone Ouest		OUI	

Tableau 3 : Liste des villages où les « Hirondelles » ont été inventoriées en 2025

L'analyse pour chacune des espèces

L'analyse par espèce s'appuie sur la proportion du nombre de nids occupés et sur l'évolution du nombre de nids au fil des prospections. Le tableau présente le nombre de nids occupés au fil des années de prospection des villages ayant été au moins 2 fois prospectés intégralement.

Toutefois, les efforts de prospection peuvent être différents d'une année sur l'autre. Même si certains de ces villages ont été prospectés, ils ne l'ont pas été intégralement au fil des années. Le tableau et les graphiques associés du nombre de nids occupés présentent l'ensemble de leurs inventaires.

Dans les tableaux suivants, la **tendance** synthétise les données de prospection de tout un village. Cette tendance montre si le nombre de nids occupés (donc la population) est en augmentation ou en diminution. Pour ce calcul, toutes les valeurs ne sont pas prises en compte. Seules les valeurs des prospections de la totalité du village sur au moins 2 années sont utilisées. Les valeurs des prospections de la totalité du village sont identifiées par un astérisque (*). Il ne s'agit pas d'un pourcentage, mais de la pente de la tendance, la pente de la droite de régression.

De plus, évoquer la tendance sur des observations des années antérieures fausserait la perception de l'état de la population. Les tendances proposées sont alors celles où les derniers inventaires de tout le village ont été réalisés en 2024.

Les seuils colorimétriques, ici proposés, sont totalement arbitraires et s'attachent aux valeurs obtenues. Ils sont :

- En vert foncé : **entre 10 et 100**,
- En vert clair : **entre 1 et 10**,
- En bleu : à **0**,
- En orange : **entre -1 et -10**,
- En rouge : **entre -10 et -100**

L'Hirondelle de fenêtre



En 2025, la localisation des nids de l'Hirondelle de fenêtre concerne **21 villages prospectés intégralement**.

On dénombre **762 observations** de nids de cette espèce. Ces observations concernent **745 adresses**. Toutefois pour les 21 villages prospectés intégralement, ce sont **415 adresses** qui sont concernées par la présence de nids.

C'est dans la commune de Pagny-sur-Moselle, que les contributeurs ont dénombré le plus grand de **nids en bon état**, soit **259 nids**. Par village prospecté, cette année (2025) se sont, en moyenne, **67 nids en bon état** contre 51 en 2024. Malgré cela, le nombre de nids en bon état est de **3 nids par adresse**.

On visualise, sur la carte ci-dessous, la plus grande densité de nids occupés. Elle se localise à Vignot avec **203 nids occupés**. Pour les villages entièrement prospectés, en moyenne, il a été dénombré **46 nids occupés** en 2025 (25 en 2024) et en moyenne en 2025, ce sont **2 nids occupés par adresse** contre 1 en 2024.

La commune de Dieulouard comptabilise le plus grand nombre de **nids détruits** (cf. page 21, le sens donné au terme détruit) : **248**. Pour les villages inventoriés dans leur ensemble, ce sont, en moyenne, **51 nids détruits** par village et en moyenne en 2025 plus **de 2 nids détruits par adresse**.

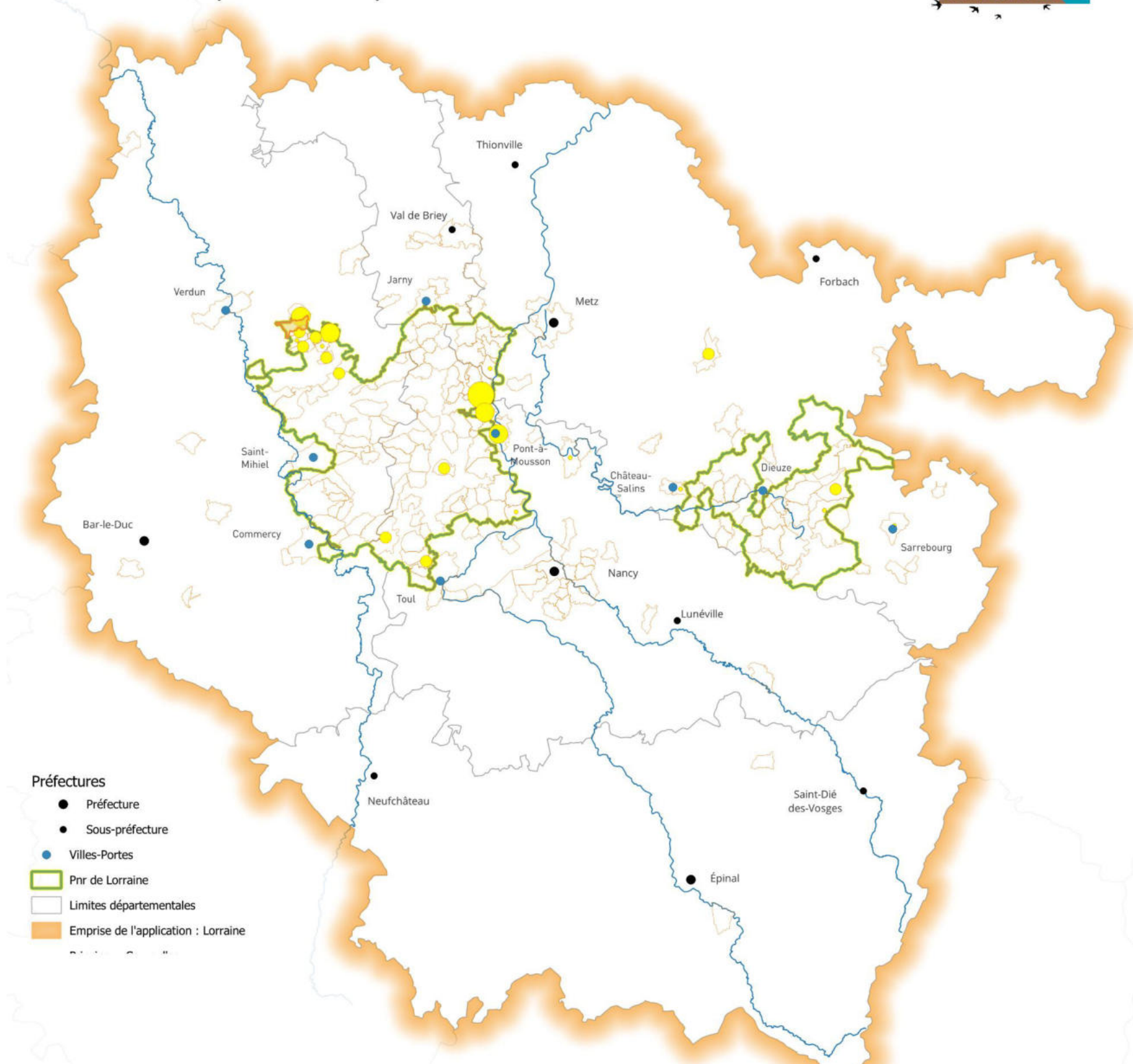
En 2025, les contributeurs ont constaté que pour **8 villages**, les habitants ont installé des **nids artificiels**. Et on compte également **8 villages** où des **dispositifs anti-hirondelles** ont été observés. Le détail des adresses est indiqué dans la synthèse des observations par commune.

L'Hirondelle de fenêtre reste l'espèce, parmi les 3, qui est la plus accessible. Les nids sont observables depuis la rue passante. En effet, leur observation n'impose pas à entrer dans des propriétés privées. Contrairement à l'Hirondelle rustique qui oblige l'accord des propriétaires. L'Hirondelle de fenêtre nécessite moins de temps de prospection que le Martinet noir par exemple. C'est logiquement qu'elle comptabilise le plus d'observations transmises.

Pas de printemps sans « Hirondelles »



Synthèse des observations
du nombre
de nids occupés de
l'Hirondelle de fenêtre
par village en 2025



Hirondelle de fenêtre

- de 1 à 10
- de 10 à 50
- de 50 à 100
- de 100 à 200
- plus de 200

Anciennes prospections

Village	PnrL	Nids occupés
Bisping	1	37
Bonzée	1	38
Boucq	1	29
Bruley	1	16
Château-Salins	2	2
Combres-sous-les-Côtes	1	18
Faulquemont		37
Fresnes-en-Woëvre	1	91
Fribourg	1	4
Hannonville-sous-les-Côtes	1	44
Lironville	1	26
Marbache	1	2
Mesnil-sous-les-Côtes	1	22
Mont-Villers	1	4
Nomeny		10
Novéant-sur-Moselle	1	10
Pagny-sur-Moselle	1	112
Pont-à-Mousson	2	87
Ronvaux	1	100
Sarrebourg	2	1
Trésauvaux	1	6
Vandières		73
Villers-sous-Bonchamp	1	20

Codification du statut PnrL
1 Villages PnrL
2 Communes Villes-Portes
3 Communes Associées



- Préfectures
- Préfecture
 - Sous-préfecture
 - Villes-Portes
 - Pnr de Lorraine
 - Limites départementales
 - Emprise de l'application : Lorraine

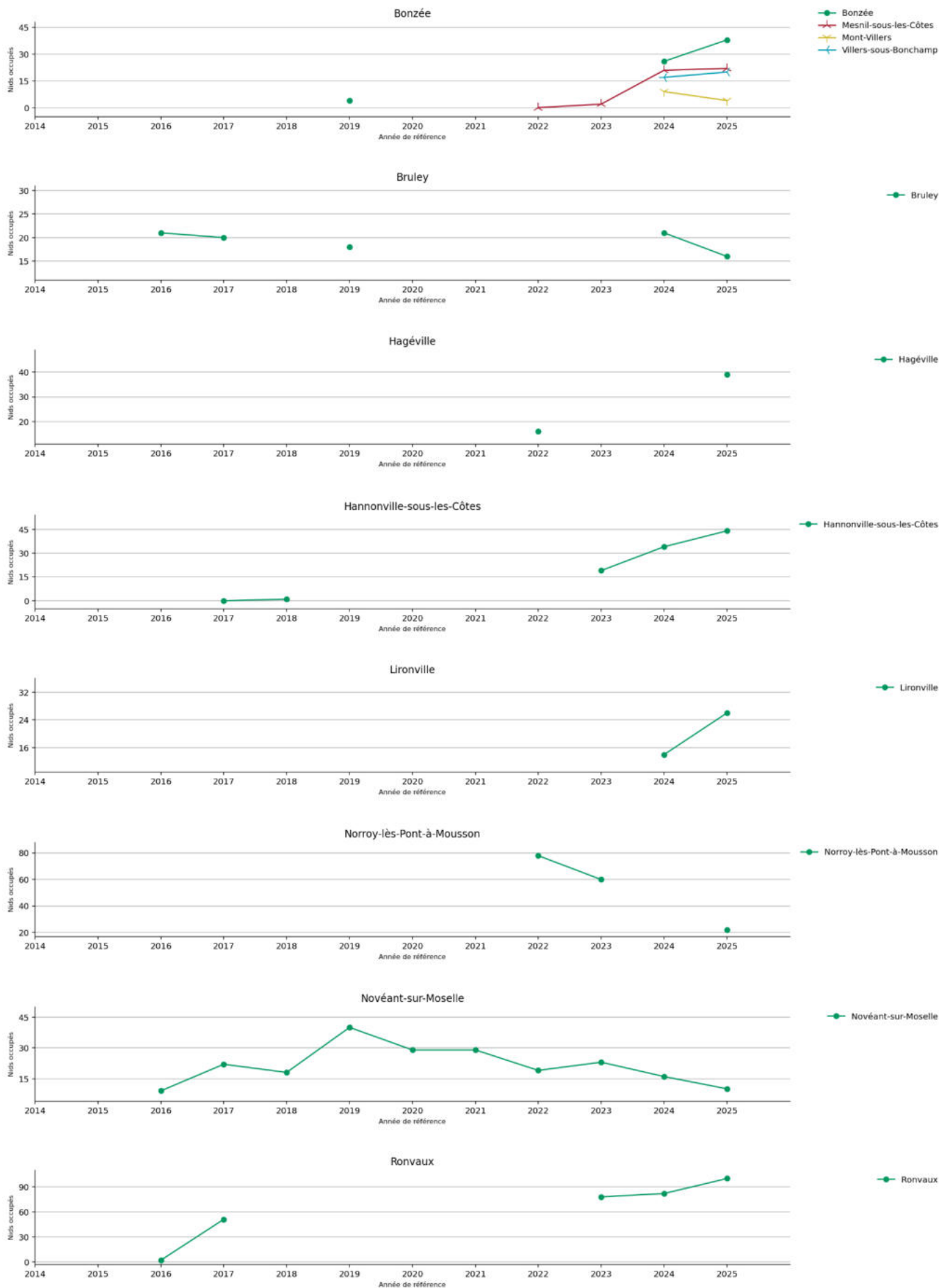


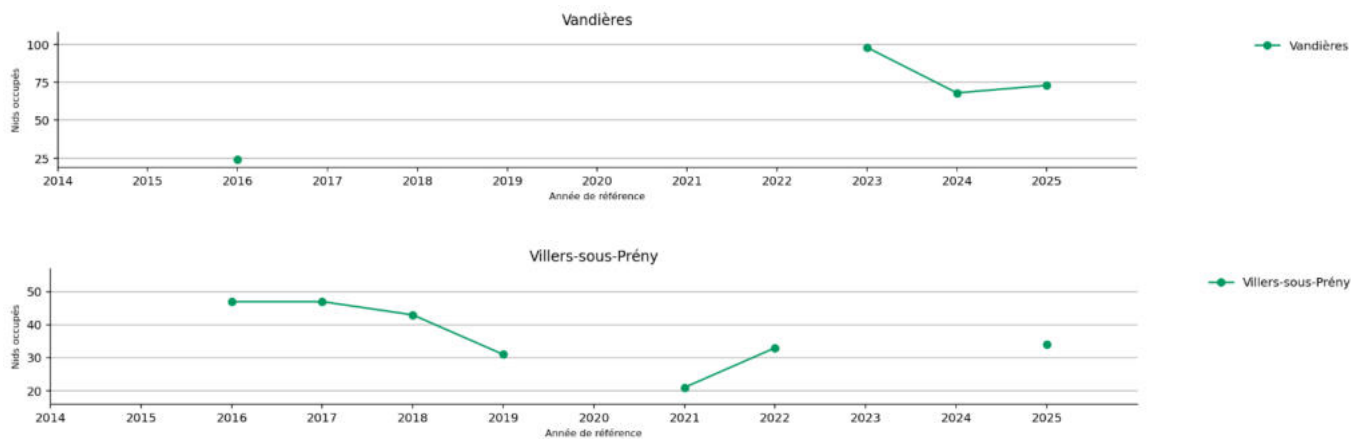
Source:
PnrL - BD Carthage® - ©BD Topo®2019
Réalisation :
Parc naturel régional de Lorraine - Mai 2026

Carte 5 : Répartition par village du nombre de nids occupés par l'Hirondelle de fenêtre

Communauté de Communes	Commune	Village	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Tendance
CC Côtes de Meuse Woëvre	Apremont-la-Forêt	Apremont		12*	99*					11				
	Chaillon	Chaillon					226*		140*					
	Frémeréville-sous-les-Côtes	Frémeréville-sous-les-Côtes			7*	14*								
	Lachaussée	Lachaussée			63*	51*								
	Nonsard-Lamarche	Lamarche-en-Woëvre		4*	12*		3*							
		Nonsard		97*	157*		276*							
CC du Bassin de Pont-à-Mousson	Norroy-lès-Pont-à-Mousson	Norroy-lès-Pont-à-Mousson								78*	60*		22*	-19
	Pagny-sur-Moselle	Pagny-sur-Moselle		169*	170*	193*	206*		106	2	72*	3	112	
	Rogéville	Rogéville		39*			41*							
	Vandières	Vandières		24							98	68*	73*	5
	Villers-sous-Prény	Villers-sous-Prény		47*	47*	43*	31*		21*	33*			34*	-2
CC du Saulnois	Bourdonnay	Bourdonnay			40*	9*								
	Donnelay	Donnelay			99*	73*								
	Saint-Médard	Saint-Médard					6*				16*			
	Tarquimpol	Tarquimpol		33*	49*	41*					27			
CC du Territoire de Fresnes-en-Woëvre	Bonzée	Bonzée					4					26*	38*	12
	Bonzée	Mesnil-sous-les-Côtes								0	2	21*	22*	1
	Hannonville-sous-les-Côtes	Hannonville-sous-les-Côtes			0	1					18*	34	44*	13
	Ronvaux	Ronvaux		2	51*						78*	82*	100*	5
CC Mad et Moselle	Ancy-Dornot	Ancy-sur-Moselle		22*	10*	2				0				
	Arnaville	Arnaville		25*	18*	22*	18*				32*	4		
	Chambley-Bussières	Chambley-Bussières			58*	34*	79*	27*		60*			6	
	Hagéville	Hagéville								16*			39*	8
	Lironville	Lironville										14*	26*	12
	Novéant-sur-Moselle	Novéant-sur-Moselle		9*	22*	18*	40*	29	29*	19	23*	16*	10*	0
	Prény	Prény		21*	27*	35*	42*				35*		23	
	Puxieux	Puxieux		116		118*	125*			75*			87	
CC Orne Lorraine Confluences	Lubey	Lubey			12*	9		13*	5*					
	Ville-sur-Yron	Ville-sur-Yron			60*						50*			
CC Sarrebourg Moselle Sud	Belles-Forêts	Bisping			66	72*						13*	37	
CC Terres Toulaises	Boucq	Boucq				53	140*		42*		41*	59*	29	
	Bruley	Bruley		21*	20		18					21	16*	-1
	Lagney	Lagney		10	17*		11*							

Tableau 4 : Synthèse des relevés de l'Hirondelle de fenêtre pour les villages inventoriés dans leur intégralité





Les Graphiques 3 : Evolution du nombre de nids occupés par l’Hirondelle de fenêtre pour les villages inventoriés dans leur intégralité

L'Hirondelle rustique



En 2025, les contributions ont permis d'identifier **90 adresses** où les nids de l'Hirondelle rustique ont été observés. Ce sont les **93 observations** qui en attestent. Pour les **18 villages prospectés entièrement**, on dénombre 51 **adresses** qui permettent à cette espèce de se reproduire.

Cette année encore à **Bonzée**, c'est le village qui abrite le plus grand nombre de **nids en bon état**. Il a été dénombré : **92**. **En moyenne en 2025**, on pourrait s'attendre à observer **par village 14 nids en bon état pour 4 adresse**.

C'est encore à **Bonzée** que le plus grand nombre de **nids occupés** a été observé. Ce sont **64 nids occupés** alors qu'**en moyenne**, on dénombre **12 nids par village**. Les prospections de l'année 2025 ont comptabilisé une moyenne de **3 nids occupés par adresse**. La carte ci-dessous, fait apparaître des symboles de faible proportion.

Même si le **nombre moyen de nids détruits** de l'Hirondelle rustique par village est faible : **2**. On dénombre quand même **10 nids détruits** toujours à **Bonzée**. La particularité est que ce village accueille le plus nombre de nids en bon état et le plus de nids détruits. C'est en fait un site, une écurie, qui accueille un grand nombre d'Hirondelles rustiques. L'abandon de nids ne devient plus, ici, une difficulté de la reproduction de ces espèces.

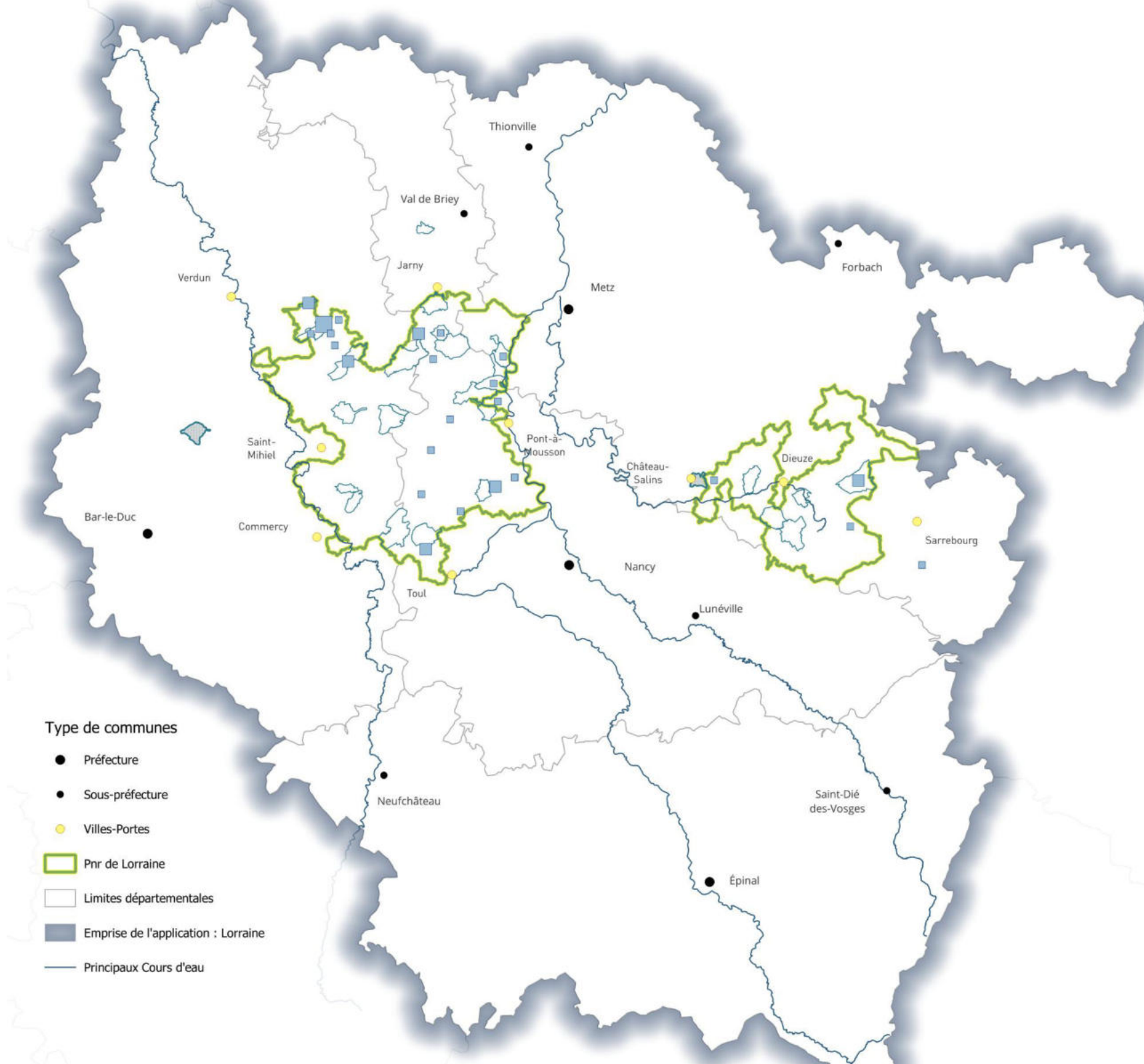
On dénombre **2 villages** dans lequel un ou **des nids artificiels** pour l'Hirondelle rustique ont été installés. Mais **aucun village** n'a vu se développer des **dispositifs anti-hirondelle rustique**.

Toutefois, une porte de « grange » fermée, alors que cette « grange » accueille une Hirondelle rustique, devient un dispositif contre les Hirondelles rustiques « en toute discrétion ».

Pas de printemps sans « Hirondelles »



Synthèse des observations
du nombre
de nids occupés de
l'Hirondelle de fenêtre
par village en 2025



Village	PnrL	Nids occupés
Ansauville *	1	3
Bisping *	1	14
Bonzée *	1	64
Château-Salins **	2	0
Chaumont-sur-Aire		0
Combres-sous-les-Côtes *	1	5
Dieulouard *	1	1
Flirey *	1	1
Fresnes-en-Woëvre *	1	1
Hagéville *	1	4
Hannonville-sous-les-Côtes *	1	13
Languimberg *	1	1
Lucey *	1	15
Manoncourt-en-Woëvre *	1	3
Mesnil-sous-les-Côtes *	1	3
Morville-lès-Vic *	1	5
Nitting		1
Novéant-sur-Moselle *	1	4
Pagny-sur-Moselle *	1	2
Puxieux *	1	6
Ronvaux *	1	15
Sponville *	1	24
Thiaucourt-Regniéville *	1	1
Trésauvaux *	1	3
Vandières		2
Villers-en-Haye *	1	27

Hirondelles rustique

- 1 - 10
- 10 - 50
- 50 - 100
- 100 - 200
- plus de 200

- Hirondelle rustique
- Absence de nid occupé
- Anciennes prospections

Codification du statut PnrL

- 1 Villages PnrL
- 2 Communes Villes-Portes
- 3 Communes Associées

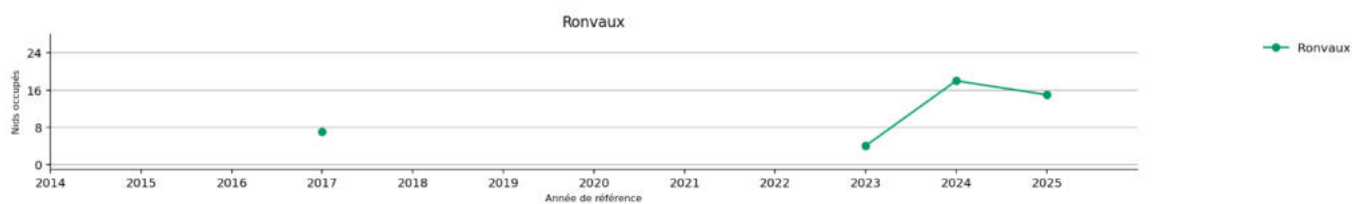
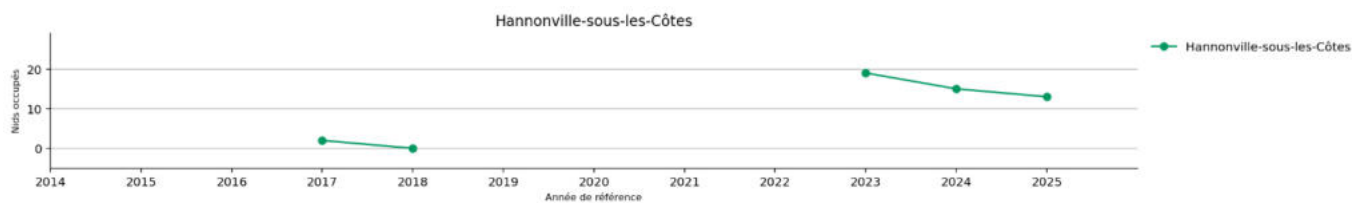
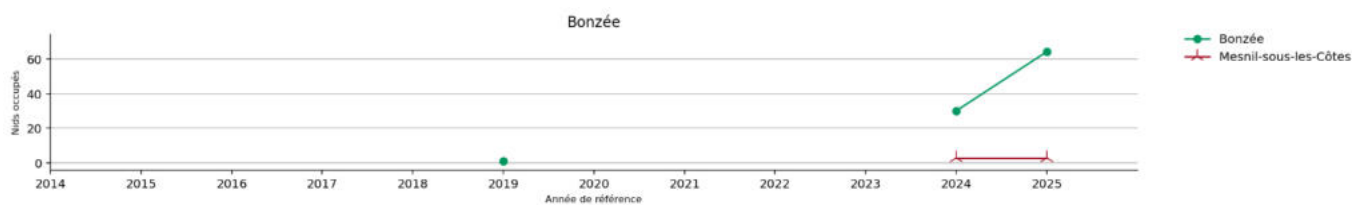


Source:
PnrL - BD Carthage® - ©BD Topo®2019
Réalisation :
Parc naturel régional de Lorraine - Mai 2026

Carte 6 : Répartition du nombre de nids occupés par l'Hirondelle rustique

Communauté de Communes	Commune	Village	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Tendance
CC Côtes de Meuse Woëvre	Apremont-la-Forêt	Liouville		5*	5*									
	Chaillon	Chaillon					12*		9*					
	Frémeréville-sous-les-Côtes	Frémeréville-sous-les-Côtes			10*	9*								
	Lachaussée	Lachaussée			13*	6*								
	Nonsard-Lamarche	Lamarche-en-Woëvre			8*		6*							
		Nonsard		7*	44*		54*							
CC du Bassin de Pont-à-Mousson	Pagny-sur-Moselle	Pagny-sur-Moselle			4*	5*	8*		2		3*		2	
	Rogéville	Rogéville		3*			6*							
	Villers-sous-Prény	Villers-sous-Prény			3*					0*				
CC du Saulnois	Bourdonnay	Bourdonnay			74*	17*								
	Donnelay	Donnelay			148*	131*								
	Saint-Médard	Saint-Médard					8*				29*			
	Tarquimpol	Tarquimpol		32*	52*	33*					53			
CC du Territoire de Fresnes-en-Woëvre	Bonzée	Bonzée					1					30*	64*	34
		Mesnil-sous-les-Côtes										3*	3*	0
	Hannonville-sous-les-Côtes	Hannonville-sous-les-Côtes			2	0					19*	15*	13*	-3
	Ronvaux	Ronvaux			7*						4*	18*	15*	1
CC Mad et Moselle	Arnaville	Arnaville					1*				1*			
	Chambley-Bussières	Chambley-Bussières			2*	2*	2*	2*		6*				
	Novéant-sur-Moselle	Novéant-sur-Moselle		5*	3*	4*	10*	8	6*	6	5*	4*	4*	0
	Prény	Prény		3*	9*	0	1*							
	Puxieux	Puxieux		13		13*	14*			6*			6	
CC Orne Lorraine Confluences	Lubey	Lubey			19*	8		11*	9*					
	Ville-sur-Yron	Ville-sur-Yron			22*						20*			
CC Sarrebourg Moselle Sud	Belles-Forêts	Bisping			57*	47*						7*	14	
CC Terres Toulaises	Boucq	Boucq				2	7*				7*			
	Lagney	Lagney		2	23*		59*							

Tableau 5 : Synthèse des relevés de l'Hirondelle rustique pour les villages inventoriés dans leur intégralité



Les Graphiques 4 : Evolution du nombre de nids occupés par l'Hirondelle rustique pour les communes inventoriées dans leur intégralité

Le Martinet noir



Au total, en 2025, **18 observations** pour **16 adresses** ont été récoltés par les contributeurs.

Sachant l'effort de prospection que cela demande, on dénombre quand même en 2025, **7 villages prospectés** entièrement pour découvrir les nids du Martinet noir. Ces 4 villages sont concernés par **11 adresses**.

Ainsi avec **13 nids**, le **plus grand nombre de nids en bon état** a été identifié à **Nancy**. On compte **en moyenne, 3 nids en bon état par village** et **1 par adresse**.

Pour cette espèce, où les nids en bon état sont difficilement dissociables des nids occupés, le **plus grand nombre de nids occupés** s'élève au nombre de **13** pour les communes de **Nancy**. En ce qui concerne le **nombre moyen de nids occupés** est de **2 par village** et de **1 par adresse**.

Parmi les villages inventoriés **en 2025**, **aucun village dispose de nid artificiel** et **aucun dispositif à leur rencontre** n'ont été observé.

Pas de printemps sans « Hirondelles »



Synthèse des observations
du nombre
de nids occupés du
Martinet noir
par village en 2025

- Martinet noir
- + 1 - 10
 - + 10 - 50
 - + 50 - 100
 - + 100 - 200
 - + plus de 200
- Anciennes prospections

Village	PnrL	Nids occupés
Mars-la-Tour *	1	4
Nancy		8

Codification du statut PnrL

- 1 Villages PnrL
- 2 Communes Villes-Portes
- 3 Communes Associées

- Type de communes
- Préfecture
 - Sous-préfecture
 - Villes-Portes
 - Pnr de Lorraine
 - Limites départementales
 - Emprise de l'application : Lorraine



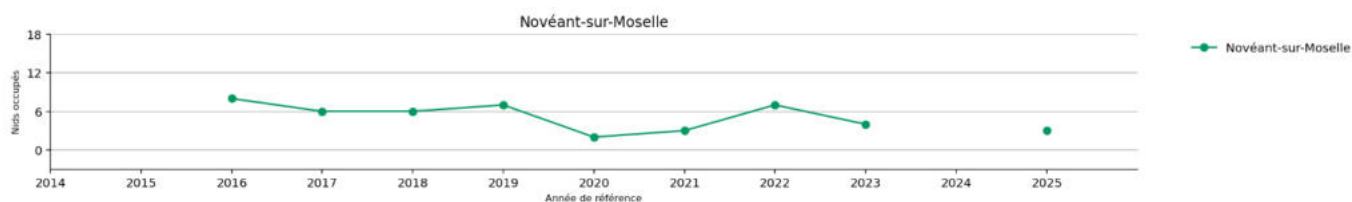
Source:
PnrL - BD Carthage® - ©BD Topo®2019

Réalisation :
Parc naturel régional de Lorraine - Mai 2026

Carte 7 : Répartition du nombre de nids occupés par le Martinet noir

Communauté de Communes	Commune	Village	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Tendance
CC Côtes de Meuse Woèvre	Nonsard-Lamarche	Nonsard			6*		9*							
CC du Bassin de Pont-à-Mousson	Villers-sous-Prény	Villers-sous-Prény			1*		1*		3*	3*				
CC du Saulnois	Donnelay	Donnelay			4*	9*								
	Saint-Médard	Saint-Médard					2*				2*			
	Tarquimpol	Tarquimpol		0*	0*									
CC du Territoire de Fresnes-en-Woèvre	Hannonville-sous-les-Côtes	Hannonville-sous-les-Côtes												
CC Mad et Moselle	Chambley-Bussières	Chambley-Bussières				2*	2*	2*		2*				
	Euvezin	Euvezin		0*	1*									
	Novéant-sur-Moselle	Novéant-sur-Moselle		8*	6*	6*	7*	2	3*	7	4*		3*	-1
CC Orne Lorraine Confluences	Lubey	Lubey						1*	1*					

Tableau 6 : Synthèse des relevés du Martinet noir pour les communes inventoriées dans leur intégralité



Le Graphique 5 : Evolution du nombre de nids occupés par le Martinet noir pour les communes inventoriées dans leur intégralité

Les actions et la réglementation

Il s'agit ici de voir comment prendre en compte la biodiversité dans le bâti humain.

Dans les villes ou les villages, une biodiversité s'est installée depuis des centaines et centaines d'années. Elle est aujourd'hui dépendante de l'espace qui lui était réservé. Toute évolution de notre environnement de vie a des conséquences sur les espèces qui nous sont, encore aujourd'hui, communes.

Or nos changements sont souvent radicaux, voire généralisés et globaux. Ainsi la restauration de bâtiments anciens, leur isolation nécessaire pour le climat et le changement de vocation de bâtiments agricoles en lieu d'habitation ont des conséquences sur l'adaptation de nombreuses espèces notamment protégées.

Ces espèces sont dans notre culture, accessibles voire, pour certaines, visibles à tout moment de la journée. Et elles connaissent toutes un déclin important. C'est pourquoi des protections sont mises en place et des dispositions sont à mettre en œuvre pour les prendre en compte.

Dans ces temps, où la rénovation énergétique est, légitimement, mise en avant, il est possible d'allier la prise en compte de la biodiversité et les économies d'énergie.

Vous trouverez ci-dessous la présentation de la séquence « éviter – réduire – compenser » (ERC).

- ÉVITER les atteintes à l'environnement ;
- RÉDUIRE ces atteintes, dans le cas où elles n'ont pu être suffisamment évitées ;
- COMPENSER ces atteintes dans le cas où elles n'ont pu être suffisamment évitées et réduites et s'il reste un impact résiduel notable.



Nous traiterons ici que les cas de figures concernant les espèces du suivi « Pas de printemps sans Hirondelles ». Vous trouverez ultérieurement une présentation générique pour les autres espèces.

Dans la séquence [ERC](#), les travaux chercheront donc en premier lieu à ne pas détruire les nids et seront à réaliser en dehors de la période de nidification, à savoir entre le mois d'octobre et le mois de mars de l'année suivante. Si d'aventure le retrait des nids devient incontournable pour la réalisation des travaux ; cela nécessite alors **une procédure de dérogation**. Lorsque les travaux ne peuvent être réalisés sans entraîner la destruction des nids ou un risque important d'altération de ceux-ci, une procédure de dérogation est nécessaire.

ANTICIPER est la devise de la prise en compte de la biodiversité lorsque vous imaginez des travaux sur ou dans vos bâtiments. Dans ce document, l'expression reviendra souvent.

En effet, comme pour toute procédure, il existe des délais plus ou moins conséquents. Afin de réduire au maximum les impacts, la demande de dérogation est soumise à différentes personnes ayant différentes compétences. D'autant plus, si les projets sont complexes, les allers-retours pour des compléments d'informations exposent la procédure à une augmentation des délais qui risque de mettre en péril la mise en œuvre du projet.

Alors ANTICIPONS ...

Vous trouverez ci-dessous :

- Les démarches concernant **les « Hirondelles »**
- **La procédure simplifiée** spécifique à l'Hirondelle de fenêtre
- **La procédure complète** qui concerne toutes les espèces protégées.

Les « Hirondelles »

Les cycles de reproduction des Hirondelles et Martinets noirs sont dépendant des habitations humaines. L'Hirondelle de fenêtre construit son nid principalement sous l'avant-toit. L'Hirondelle rustique a une préférence pour établir son ou ses nids à l'intérieur des bâtiments. Quant au Martinet noir, il a besoin d'endroits discrets, comme les anfractuosités des murs, comme à se glisser derrière une planche de rive et s'installer sur le mur.

Si des nids sont présents sur un bâti, toute intervention occasionnera alors des conséquences sur leur capacité de se reproduire, ou de se protéger. Selon les projets, selon la période, selon les espèces, les impacts varient. L'enjeu est fort pour la préservation de ces espèces.

Il en va de même pour de nombreuses autres espèces dépendantes des constructions humaines. C'est le cas des chauves-souris (chiroptères), du moineau domestique, des chouettes effraies, des faucons crécerelles pour ne donner que ces exemples.

Toute démarche auprès d'une administration s'effectue désormais en ligne par l'intermédiaire du site demarche.numerique.gouv.fr

⇒ Vous devez vous identifier ou créer un compte sur

- <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/derogation-especes-protgees>



Cette plateforme permet de saisir le service instructeur dès la phase amont du projet et d'obtenir un premier avis sur la nécessité éventuelle de déposer une demande de dérogation au titre des espèces protégées, ou de déposer directement votre demande de dérogation.

En fonction des projets et de leur instruction, plusieurs cas se présentent.

Lorsque l'impact est plus facilement gérable, les services de l'état en accord avec le CSRPN (Conseil scientifique régional du Patrimoine Naturel) ont permis, **pour la réalisation de travaux simples**, la mise en œuvre d'une procédure simplifiée.

Cette procédure simplifiée ne concerne que **l'Hirondelle de fenêtre** pour des travaux tel qu'un ravalement d'une façade ou qu'un changement de menuiserie.

⇒ Voir ci-dessous la présentation de la procédure simplifiée (page 40)

Pour tout autre projet qui impliquerait d'autres espèces ou des projets plus conséquents, les porteurs de projet ou les chefs de projets (habitants, artisans, chefs des travaux...) sont tenus à mettre en place une procédure d'études d'impacts.

Ces procédures sont plus complètes. Elles doivent être réalisées par des tiers ayant la compétence reconnue, que cela soit des associations, des bureaux d'études, ... Elles s'assurent de satisfaire les besoins de chacun.

⇒ Voir ci-dessous la présentation de la procédure simplifiée (page 41)

La procédure simplifiée

La démarche est déclarative. Toutefois des contrôles peuvent être réalisés à tout moment.

Vous pouvez réaliser la procédure vous-même ou être accompagné par un membre de votre famille ou un tiers.

Toute démarche auprès d'une administration s'effectue désormais en ligne par l'intermédiaire du site demarche.numerique.gouv.fr

Voici la démarche résumée aux éléments essentiels de la procédure simplifiée réservée à **des projets de faible ampleur** impactant **uniquement l'Hirondelle de fenêtre**. Le nid de l'Hirondelle de fenêtre est plutôt facilement identifiable, il se situe le plus souvent sous l'avant-toit ou dans les encoignures de fenêtre.



Vous devez vous identifier ou créer un compte sur

- <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/derogation-especes-protgees>
- ⇒ Décrivez le projet
 - Nom
 - Veillez alors être le plus précis dans la description du nom du projet (exemple : nom de la commune_type de travaux_hirondelle)
 - Département
 - Activité principale
 - « Restauration, réfection, entretien et démolition de bâtiments et ouvrages d'art »
 - Votre demande concerne :
 - « Destruction de nids d'Hirondelles »
 - Avez-vous réalisé un état écologique complet ?
 - « Non renseigné »
 - Indiquez le nombre de nids impactés
- ⇒ Espèces concernées par la dérogation
- ⇒ Justifications de la demande de dérogation
- ⇒ Indiquez le début et la fin de l'intervention
- ⇒ Ajoutez les pièces-jointes tels que :
 - La **DEMANDE D'INTERVENTION SUR DES NIDS D'HIRONDELLE DE FENÊTRE** complétée.
 - Le document est disponible en **Annexe 1**
 - Des photographies du bâtiment et des nids
 - Une cartographie de localisation et permettant d'identifier le projet.
 - Vous avez pour cela des outils comme <https://cartes.gouv.fr/explorer-les-cartes/> qui vous permettent de réaliser des captures d'écran.
 - Si les observations ont été saisies dans l'outil « Hirondelles », vous pouvez également effectuer une capture d'écran de la localisation.
 - <https://hirondelles.pnr-lorraine.com/intro>

Attention, le démarrage des travaux ne peut débuter qu'à partir du moment où vous recevez l'autorisation d'interventions sur les nids d'Hirondelle de fenêtre.

Procédure complète

Historiquement, la procédure consistait à déposer une demande de dérogation par l'intermédiaire du CERFA N° 13 614*01.

Ce n'est plus le cas. Comme évoqué précédemment, le dépôt de dossier s'effectue désormais à l'aide de la démarche numérique liée à la [Réglementation relative aux Espèces Protégées](#).

Si le projet est conséquent, si le bâtiment est concerné par plusieurs espèces, il vous sera demandé de vous accompagner (vous, votre chef de projet ou l'artisan) de compétences naturalistes (bureaux d'étude, associations compétentes, ...).

Ce tiers créera un dossier sur le même espace numérique :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/derogation-especes-protegees>

A l'aide de son compte, il le complétera avec les justificatives nécessaires.

Je ne sais pas quelle procédure mettre en œuvre ...

Là encore, **anticipons !**

En cas de doute sur la nécessité de déposer une demande de dérogation simple ou une demande de dérogation classique, il est préférable de créer un dossier en transmettant les informations dont vous disposez. Le responsable de l'instruction pourra alors revenir vers vous afin de vous orienter vers la procédure la plus adaptée. Le dossier pourra ensuite être complété progressivement au fur et à mesure de l'instruction.

Encore une fois, il s'agit d'une procédure déclarative. Il s'agit d'être le plus transparent possible.

Si d'aventures, l'instruction estime nécessaire un diagnostic écologique plus complet. Les délais de réalisation sont alors à prendre en compte. Il faut que vous puissiez vous retourner, c'est pourquoi **ANTICIPONS**

Quels sont les délais ?

- Dans le meilleur des cas, le délai d'instruction est de 3 mois. Quand le dossier est complet le délai d'instruction varie entre 3 et 4 mois
- Pour les dossiers demandant quelques échanges, le délai d'instruction varie entre 6 et 9 mois.
- Si votre dossier est incomplet (des pièces ou informations importantes sont manquantes) ou s'il est déposé trop tardivement, son instruction prendra davantage de temps et les travaux seront souvent reportés à l'année suivante.

Là encore, **anticipons !**

Pour aller plus loin :

Stéphanie DUPONT

Chargée de mission espèces protégées

SEBP/PEEN

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est

1 rue du Parlement 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tel : +33 3 51 37 60 37 - Mobile : +33 7 65 17 25 95

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr



Concernant les « Hirondelles » et les autres espèces dépendants des bâtiments humains, le CAUE de Moselle édite des fiches d'information. Vous les retrouverez sur cette page :

<https://www.caue57.com/particulier/fiches-particuliers.php?itmCatId=14>

Au titre de la protection de la Nature, la séquence « Eviter, Réduire et Compenser les impacts environnementaux » a été confirmé par le Grenelle de l'environnement, du 3 août 2009 et sa mise en oeuvre du 12 juillet 2010, dont la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/definition-de-la-sequence-erc-a19515.html>

Des informations complémentaires sur les espèces protégées :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/especes-protegees-r210.html>

La prise en compte de la biodiversité dans le bâti est traitée dans ce guide technique :

<https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/nature-en-ville/ressources-pedagogiques-nature-en-ville/biodiversite-et-bati>

Des informations complémentaires sur le programme « Pas de printemps sans Hirondelles », vous pouvez contacter au PnRL :

Arnaud BRASSELLE
Parc Naturel Régional de Lorraine
1 rue du Quai CS 80 035
54 702 Pont-à-Mousson Cedex
arnaud.brasselle@pnr-lorraine.com

DEMANDE D'INTERVENTION SUR DES NIDS D'HIRONDELLE DE FENÊTRE

Ce document permet à un demandeur de présenter aux services de l'État, en charge de la protection des espèces, ses projets de travaux ayant un impact sur les habitats d'une population d'Hirondelle de fenêtre. La transmission de ce document ne vaut pas dérogation à la législation sur les espèces protégées et ne permet pas le démarrage des travaux. **Un retour des services de l'État doit être attendu.**

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : _____
Organisme : _____
Adresse : _____

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

Espèces	Nombre de nids naturels total concernés (détail par façade et par bâtiment sur le plan)	Commentaire
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)		
Autre espèce ? Précisez :		

Bâtiment propice à accueillir des individus de chiroptères (peu lumineux, bâtiment non métallique, fissures sur la façade ...) ?

Oui Non

Si oui, présence de chiroptères ou indices de présence ?

Oui Non

Pièces justificatives à apporter concernant l'enjeu chiroptères, **dans tous les cas** :

Photographies de l'extérieur du bâtiment, des combles, et de la cave

Expertise d'un bureau d'étude

C. TRAVAUX

Descriptif des travaux : _____

Adresse des travaux et des sites impactés : _____

Durée totale du chantier : _____

Période d'intervention sur la/les façades concernée(s) par la présence des hirondelles et devant les façades (ex : travaux importants d'aménagement d'espaces verts) :

Entre le 1^{er} octobre et le 15 mars

Entre le 15 mars et le 1^{er} juillet

Entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre

D. IMPACT

Nombre de nids par façade et par bâtiment impactés : (transmettre un plan permettant de distinguer le type de nid, par façade et par bâtiment)

X nid(s) en cours de construction ou occupé(s)

X nid(s) vide(s)

X nid(s) ancien(s) et/ou cassé(s)

Présence d'une autre colonie d'Hirondelle de fenêtre à proximité :

Oui, préciser nombre de nids et distance : _____

Non

Autre

E. NIDS ARTIFICIELS

Nombre de nids artificiels mis en place = _ _ _

Le nombre de nids artificiels doit être au minimum égal au nombre de nids détruits (en cours de construction + vide + traces d'anciens nids)

Date de mise en place des nids: _____

Localisation :

- Sur la même façade
- Regroupement sur une seule façade
- Sur un autre bâtiment, dans un rayon maximum de 100m, en respectant la même orientation
- Autre, préciser :

La taille du débord de toiture où seront installés les nids artificiels est :

≥ 35 cm

< 35 cm

F. SUIVI

Transmission d'un rapport avec photographies, de la mise en place des nids artificiels avant le 30 mars à la DREAL

Réalisation d'un suivi (contrôle du nombre de nids occupés) sur un minimum de 3 ans, à envoyer à la DREAL

G. ANNEXES (à fournir obligatoirement)

Plan de localisation des travaux et des nids impactés

Photographies des nids impactés

Plan de localisation proposées des nids artificiels

Fait à

Le

Votre signature :



*Merci à tous les participants
pour leur implication dans le suivi des Hirondelles !*

Une application « Hirondelles » est maintenant disponible pour participer à l'inventaire. Vous y trouverez des compléments d'informations sur les observations et sur les espèces. Cette application est connectée à la base de données naturaliste BOMBINA.



<https://hirondelles.pnr-lorraine.com>

<https://bombina.pnr-lorraine.com>



L'ensemble des observations et des cartographies qui en découlent sont communiquées aux élu-e-s du Parc naturel régional de Lorraine et aux contributeur-trice-s des observations. L'ensemble des documents produits sont accessibles également sur le site de l'observatoire du territoire du Parc naturel régional de Lorraine : <https://observatoire.pnr-lorraine.com>



Tous les données sont accessibles, libres et gratuites tant soit peu que leur intégrité soit respectée (ne pas dénaturer les informations qu'elles contiennent) et que la source est mentionnée.



Par ailleurs, le Parc naturel régional de Lorraine participe au SINP. Les données d'observations seront également collectées au niveau régional et national.

Parc naturel régional de Lorraine

rue du Quai, Logis abbatial | 54700 Pont-à-Mousson

Arnaud Brasselle : 07 61 32 91 61 | arnaud.brasselle@pnr-lorraine.com

